

Mémoire

**Présenté au
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
dans le cadre de**

**La commission d'examen conjoint
du projet de terminal méthanier Rabaska**

**Par
Pierrette Bélanger**

Beaumont, le 22 janvier 2006.

Monsieur le Président et Messieurs les Commissaires,

Vous présenter un mémoire au sujet de Rabaska, voilà une responsabilité sociale qu'il m'incombe pour défendre un milieu de vie et des valeurs environnementales que je considère primordiales pour mon bien-être, celui de mes concitoyens et pour le bien-être des générations québécoises à venir.

Au début des années 80, avec l'ouverture des CLSC au Québec, ma profession m'a amenée dans la région. Comme le fleuve Saint-Laurent a toujours été un repère de mes racines, j'ai alors choisi de m'installer à Beaumont où j'ai la vue sur le fleuve et l'ouverture sur de grands espaces : l'île d'Orléans et les montagnes de la rive nord. J'y ai bâti mon milieu de vie, je demeure actuellement avec ma fille, étudiante, et j'envisage vivre ici tant et aussi longtemps que ma santé me le permettra.

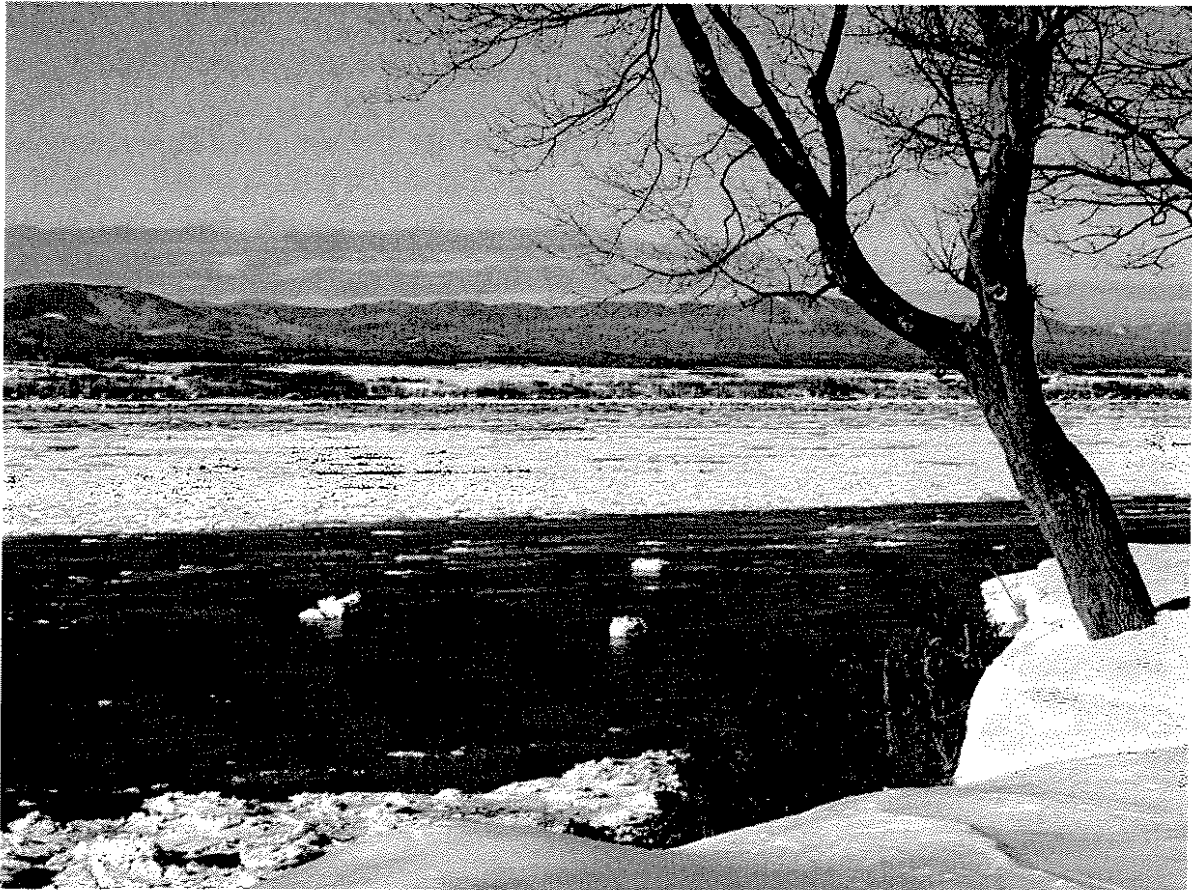
Le 3 avril 2004, j'apprenais toutefois que des multinationales planifiaient s'approprier de notre territoire pour leurs propres plans : le projet Rabaska, objet de ces audiences publiques. Comme je demeure à 450 mètres du centre du site visé, soit du corridor de service, à plus ou moins 750 mètres des installations terrestres et 900 mètres des installations portuaires, cet intrus s'est imposé dans nos vies, dans mes pensées, dans mon sommeil, me donnant le sentiment de devoir défendre mon territoire.

Oui, depuis 2 ans et 10 mois, Rabaska sonde, arpente, fore les terrains, informe, publicise, tente de convaincre, négocie, s'impose. De mon côté, j'ai écouté, je me suis informée sur le gaz naturel liquéfié, sur les ports méthaniers, sur le contexte mondial du gaz naturel et j'ai défriché les quatre mille pages des études d'impact et des compléments; j'ai cherché à comprendre et à me faire une idée sur le sujet. Même si je suis directement touchée par le projet Rabaska, je veux dans ce mémoire, au-delà des têtes de chapitres qui me concernent plus personnellement, vous donner mon opinion la plus objective possible sur quelques thèmes qui concernent tous les Québécois et Canadiens.

C'est donc en tant que simple Québécoise, citoyenne, mère, travailleuse sociale et individu touchée par le projet que je vous présente ce mémoire. J'y aborderai la justification du projet, la sécurité, le développement durable, les impacts psychosociaux et sur la santé globale, l'acceptabilité sociale, les failles aux lois, les impacts sur le milieu naturel et humain, la facture à payer, et y présenterai une alternative avec soupape de sécurité. De plus, en pièces jointes, deux documents portant sur la consultation.

Pierrette Bélanger

24 janvier 2007.



« J'ai le courage de dire NON quand on me vide du béton sur les bottes.»¹

Justification du projet

« Un besoin vital pour le Québec »..., affirment Rabaska et Gaz-Métro. D'entrée de jeu il nous faut reconnaître qu'en aucun temps il n'a été démontré que l'apport d'un tel surplus de gaz naturel est nécessaire au Québec. « A-t-on besoin de plus de gaz naturel pour notre avenir énergétique? »² demandait M. Thomas Mulcair. Voilà la question à laquelle les québécois n'ont pas eu de réponse objective et impartiale. Il ne revient quand même pas à des vendeurs de gaz tel Gaz Métro ni à des possibles importateurs de gaz tel Rabaska à décider de nos besoins en gaz naturel.

¹ Félix Leclerc. *Petit livre bleu*.

² Thomas Mulcair, 29 mars 2006, lors du débat public : Crise énergétique : mythes et réalités à l'Université Laval.

Cette question a d'ailleurs été posée en Chambre à maintes reprises par Madame Rita Dionne-Marsolais, députée de l'opposition officielle responsable du dossier énergie et je cite : « M. le Président, est-ce que le ministre Béchard pourrait nous dire s'il a l'intention de faire évaluer les besoins du Québec en gaz naturel, comme le demande le Regroupement des organismes environnementaux en énergie par une lettre qu'ils lui ont envoyée le 25 novembre 2005 et qui précise qu'ils souhaiteraient que la régie tienne une audience publique sur la justification des projets de ports méthaniers et sur le développement du secteur gazier au Québec? Est-ce qu'il a répondu à la lettre du 25 novembre? Est-ce qu'on pourrait avoir au moins une idée des besoins du Québec en gaz naturel, M. le Président? »³.

Depuis, le Gouvernement québécois a-t-il fait une étude indépendante sur les besoins du Québec en gaz naturel avant d'inscrire le gaz naturel et les ports méthaniers dans la politique énergétique québécoise.

Le Québec a-t-il besoin de gaz naturel en vue d'assurer sa sécurité énergétique? Il importe ici de situer la question dans le contexte international actuel du gaz naturel, ressource rare et internationalement convoitée. Suite à l'avancée des technologies du gaz naturel et l'augmentation du prix du gaz naturel, le transport du GNL est devenu très alléchant sur le marché international.

Strong Natural Gas Prices has Made the Importation of LNG a Viable & Profitable Business Opportunity

<http://www.researchandmarkets.com/reports/c42906>

L'occasion est bonne pour les multinationales, elles se bousculent aux portillons, multiplient les projets de ports méthaniers et prennent d'assaut autant de communautés à qui vendre leur plans et leur vision mercantile et ce au point de dépasser les disponibilités en gaz naturel liquéfié, comme l'indiquent les citations suivantes : « The United States now has four LNG import terminals on land and one more off-shore in the Gulf of Mexico. About 40 more facilities have been proposed or have gotten permission to be built from federal regulators, although the market can't possibly support all of them.»⁴

Une recherche confirme: «The industry has expressed concern that companies active in the market are running the risk of overbuilding import terminal capacity - creating a potential oversupply in the market that will depress gas prices and impede operating profitability. This concern is compounded by the fact that the combined production capacity of all North American LNG projects presently 'on the drawing board' exceeds 75 billions cubic feet of gas per day (Bcf per day). In 2004, the entire global LNG business averaged only 18 Bcf per

³ Rita Dionne Marsolais. Assemblée Nationale, 30 mars 2006

⁴ http://www.energycentral.com/centers/energybiz/ebi_detail.cfm?id=227

day. It is therefore inevitable that many projects will fall by the wayside while others are likely to be rejected during the permitting process».⁵

Cette férocité des multinationales à vouloir prendre le marché indique-elle que tous les projets répondent à un besoin vital de gaz naturel pour tous les milieux, comme l'affirme Rabaska pour le Québec? Pas nécessairement. Dans une étude indépendante sur « The proposed Broadwater Liquefied Natural Gas (LNG) Import Terminal » réalisée à la demande de: Save the Sound, un programme du "Connecticut Fund for the Environment", Synapse Energy Economics, Inc., Mars 2, 2006, affirme en page 1 : « There is no evidence that the regional market (New-York et Connecticut) requires a base load gas supply facility capable of providing an additional one billion cubic feet per day (bet/d) of natural gas to meet its immediate or long-term needs ».⁶

Le marché régional de New-York et Connecticut ne requiert pas une telle quantité de gaz naturel, qu'en est-il de celui du Québec ? Voyons d'abord ce qui en est du marché canadien.

A. Le marché du gaz naturel au Canada.

Les réserves, la production, l'offre de gaz naturel canadien.

Le Canada avec « 59 trillions cubic feets » possède 0.9% des réserves mondiales de Gaz Naturel se classant au 19^{ième} rang sur les 20 premières régions du monde lesquelles totalisent 90.2% de l'ensemble des réserves mondiales. Les Etats-Unis se classe au 5^{ième} rang avec 3.1%, la Russie étant la première avec 27.5%».⁷

Les quantités de gaz naturel que le Canada, 3e pays producteur de gaz naturel au monde, est en mesure d'offrir, sont d'une importance capitale pour le marché nord-américain.

L'Amérique du nord est imputable à près de 30 % de la consommation mondiale du gaz naturel mais détient seulement 4 % des réserves selon Ressources Naturelles et Faune, Québec, Mai 2006, p. 9.

Ressources Naturelles Canada, dans : Perspectives énergétiques du Canada, scénario de référence 2006, affirme que: « Selon les projections, la production du gaz naturel totale atteindra un sommet de 6,6 billions de pieds cubes (Bpc) en 2011, puis fléchira. Cette baisse du gaz naturel classique sera atténuée, dans

⁵

http://home.businesswire.com/portal/site/google/index.jsp?ndmViewId=news_view&newsId=20061002005062&newsLang=en

⁶ www.synapse-energy.com

⁷ "Worldwide Look at Reserves and Production," Oil & Gas Journal, Vol. 103, No. 47 (December 19, 2005), pp. 24-25.

une certaine mesure, par la mise en valeur des réserves dans la région du delta du Mackenzie et par l'accroissement de la production de méthane de houille, ces projets représentant d'importantes sources d'approvisionnement ». DB78

L'Office National de l'Energie entrevoit une légère diminution la productibilité annuelle moyenne de gaz classique pendant la période de projection, qui devrait passer de 463 Mm³/j (16,4 Gpi³/j) en 2005 à 450 Mm³/j (15,9 Gpi³/j) en 2008. On prévoit que ce recul minime sera plus que neutralisé par la croissance de la productibilité de MH, laquelle devrait passer de 8 Mm³/j (0,3 Gpi³/j) en 2005 à 27 Mm³/j (1,0 Gpi³/j) en 2008.⁸

RNC affirme : Le Canada produit plus de gaz naturel qu'il en a besoin. Les États-Unis, par contre, consomment plus de gaz naturel qu'ils n'en produisent, de sorte qu'ils doivent en importer pour combler la différence.⁹ Selon Statistique Canada, Le Quotidien 8 janvier 2007. « D'octobre 2005 à Octobre 2006, la production de gaz naturel marchand a augmenté de 4,7 % pour atteindre 14,8 milliards de mètres cubes... »

Les ventes, la demande.

« Le secteur des ventes intérieures a progressé de 22.5% par rapport à octobre 2005. Les exportations sont alors passées de 8607,6 millions de mètres cubes en octobre 2005 à 8796,0 en octobre 2006, soit une augmentation de 2.2%». ¹⁰

Dans : Gaz Naturel Canadien, Revue de 2004 et perspectives 2020, RNC prévoit « pour 2020 une augmentation annuelle moyenne de la demande de gaz naturel de 1 % par année pour l'Amérique du Nord par rapport à 2004.

En 2004, les exportations nettes de gaz naturel du Canada vers les États-Unis ont augmenté de 4 %. L'augmentation des exportations est attribuable à l'augmentation de la production canadienne de gaz naturel, à une croissance minimale de la demande canadienne et à la forte demande industrielle et énergétique dans l'ouest des États-Unis. Le Canada est un exportateur net de gaz naturel, mais il en importe un peu dans le Sud de l'Ontario. Selon l'ONE, en 2005, les exportations ont été supérieures à celles de l'année précédente presque chaque mois. Dans l'ensemble, les exportations nettes de l'année se sont accrues d'environ 4,6 %. ¹¹

Le Canada est toujours un important exportateur de gaz naturel vers les États-Unis, puisque les exportations nettes représentent 52 % du total des ventes de gaz naturel canadien et près de 16 % de la demande américaine. Les

⁸ http://www.neb-one.gc.ca/energy/EnergyReports/EMAGasSTDdeliverabilityCanada2006_2008/EMAGasSTDdeliverabilityCanada2006_2008_f.pdf

⁹ <http://www.bape.gouv.gc.ca/sections/mandats/rabaska/documents/DB78.pdf>

¹⁰ <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/070108/q070108c.htm>

¹¹ http://www.neb.gc.ca/Statistics/NaturalGasExports/2005/2005NGExplmpSummary_f.htm

exportations de gaz naturel du Canada représenteront 44% du total des ventes en 2020. En d'autres mots, on s'attend à ce que le Canada exporte moins de gaz naturel vers les États-Unis et qu'il en consomme davantage dans son marché intérieur.¹²

«Canada is currently the source of almost 90 percent of U.S. net natural gas imports, and remains the primary source of natural gas imported into the United States until 2010».¹³

« Last year, LNG comprised 2 percent to 3 percent of the natural gas supply in this country. Projections are that it will make up 20 percent of the supply within 20 years».¹⁴

« On s'attend à ce que les importations de gaz naturel liquéfié (GNL) destinées à l'Est du Canada commencent en 2011. Comme le Canada serait un exportateur net durant toute la période de projection, on suppose que ces volumes seront exportés vers les États-Unis».¹⁵

Début 2007 .

«Le prix du gaz naturel se situe sous le niveau de la rentabilité pour plusieurs entreprises. Certains producteurs ont donc décidé de réduire leur forage en Alberta pour l'année 2007. Le prix du gaz naturel a clôturé à 6,98 \$ américain à la Bourse de New York vendredi. Les analystes attribuent cette baisse à l'ampleur des réserves et à l'hiver doux dans l'est de l'Amérique du Nord. Pour le moment, les analystes prévoient une réduction des exportations de gaz naturel aux États-Unis».¹⁶ Donne qui ne tiendrait pas longtemps la route si la nouvelle de l'entente Bush-Harper se réalisait et qu'elle comprenait le gaz naturel.

Au Québec .

En juillet 2005, le Ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs prévoit une hausse de 0.8 % de la consommation totale de gaz naturel au Québec de 2006 à 2016.¹⁷

Actuellement le Québec s'approvisionne en gaz naturel à partir des provinces de l'Ouest Canadien. « En 2002, le Québec a réexporté près de 27% de ses importations de gaz naturel soit près de 2.1 milliards de mètres cubes»¹⁷

¹² <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/rabaska/documents/DB77.pdf>

¹³ http://www.eia.doe.gov/oiaf/ieo/pdf/nat_gas.pdf

¹⁴ http://www.energycentral.com/centers/energybiz/ebi_detail.cfm?id=227

¹⁵ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/rabaska/documents/DB78.pdf>

¹⁶ <http://www.radio-canada.ca/regions/alberta/2006/12/30/002-gaz-forage-reduction.shtml>

¹⁷ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/cacouna/documents/DB5.pdf>

Et « la croissance du gaz naturel a été de 0.6% entre 1991 et 2001, soit la plus faible croissance de toutes les formes d'énergie au Québec ». ¹⁸

En Ontario, la hausse prévue serait autour de 1%. (DT7 BAPE P. 61)

Selon les pronostiqueurs interrogés, le prix du gaz naturel canadien devrait s'établir en moyenne à 6,30 CAN\$/GJ de 2005 à 2020. ¹⁹

Les prix du gaz naturel dans tous les secteurs devraient régresser d'environ 15% par rapport au haut niveau de 2005, en partie à cause de la baisse des prix du brut. ²⁰

Conclusion sur l'état du marché.

La lecture des documents dont j'ai tiré et cité ces données sur l'évolution du marché du gaz naturel en Amérique du Nord et principalement au Canada m'amène à croire que le Canada pourrait se suffire en gaz naturel pour très longtemps si seulement il décidait de diminuer ses exportations.

Dans : Productibilité de gaz naturel à court terme, 2006-2008, et Canadian's Oil Sands, Opportunities and Challenges to 2015, juin 2006, l'ONÉ nous indique que la productivité est maintenue au Canada malgré l'augmentation des coûts d'exploitation majorés par la nécessité d'un plus grand nombre de forages, la demande de nouvelles technologies et la formation de main-d'oeuvre. Quand le prix du gaz naturel est élevé, les entreprises sont prêtes à réinvestir, l'exploitation est rentable. La récente explosion de l'exploitation en Alberta en est la preuve. ²¹

Si cette exploitation démesurée se maintient malgré ses effets dévastateurs sur l'environnement c'est grâce à la complicité des différents intervenants qui y trouvent leur profit, tant aux divers paliers de gouvernement fédéral, provincial et municipal que les multinationales et entreprises privées exploitantes. On surexploite et on exporte, c'est pécuniairement rentable.

Je crois que cet engouement ne sera pas payant pour le Canada. Une gestion de l'exploitation selon nos besoins serait selon moi beaucoup plus efficace et rentable à long terme pour tous les canadiens.

«Compte tenu des niveaux de production intérieure de 2004, le Canada pourrait subvenir à ses besoins en gaz naturel pendant environ 100 ans et les Etats-Unis, 86 ans environ» affirme RNC . (DB77 p.9, internet 23). Avec 52% du

¹⁸ Idid

¹⁹ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/rabaska/documents/DB77.pdf>

²⁰ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/rabaska/documents/DB78.pdf>

²¹ http://www.nebone.gc.ca/energy/EnergyReports/EMAGasSTDdeliverabilityCanada2006_2008/EMAGasSTDdeliverabilityCanada2006_2008_f.pdf et <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/rabaska/documents/DC9.pdf>

total de ses ventes en exportation en 2004, je crois que le Canada pourrait diminuer ses exportations et ainsi prolonger son 100 ans de réserves.

B. Le gaz naturel n'est pas un besoin vital pour le Québec.

Le Québec est correctement desservi par le Canada et continuera de l'être. Y a-t-il nécessité d'ajout de gaz naturel? Y a-t-il un marché au Québec et en Ontario qui nécessite l'ajout de l'importation de 9,960,000 m³/année ou, pour les méthaniers Qflex, 9,720,000 m³/année de GNL soit 27,288 ou 26,630 m³/jour de GNL?

Oui, il y a ce marché; toutefois le gaz de Rabaska selon son directeur remplacera une partie du gaz de l'Ouest Canadien, donc il n'y a pas besoin d'un ajout. Ce marché est déjà comblé par le Canada. Il n'y a donc pas au Québec ce besoin vital dont Gaz Métro et Rabaska ont brandi l'épouvantail. « Le gaz naturel de Rabaska sera partagé entre les trois compagnies de son consortium dans les proportions suivantes : Gaz de France 40%, Enbridge 30% et Gaz Métro 30% , dit Glen Kelly le 12 octobre 2005 à des délégués de la CSN réunis à Ste-Foy, et : « Il y aura partage de 1/3 – 1/3 – 1/3 », Glenn Kelly en audiences décembre 2006.

Et encore :... je vois en DT5 à la p. 53 pendant les mêmes audiences : « Le projet Rabaska, tel que déjà formulé par le passé, est non seulement pour le Québec mais l'est de l'Ontario; deux (2) des trois (3) partenaires, Gaz Métro et Enbridge, se sont déjà commis d'acheter soixante pour cent (60 %) du gaz naturel du terminal. Le restant, le quarante pour cent (40 %) va être acheminé aux clients industriels et institutionnels, en achat direct, au Québec et en Ontario. » donc vendu par le transporteur Gaz de France comme l'indique M. Kelly dans DT1 2245. Enfin...

Que feront les trois partenaires du consortium de ce gaz ? Gaz Métro en vendra au Québec et en Ontario ; au Vermont ? Au Québec, Gaz-Métro fournira-t-il le gaz nécessaire pour augmenter la production de Bécancour à 800 mégawatts par cogénération, soit l'équivalent de la puissance du Sûroit ?²² Enbridge en vendra en Ontario et ailleurs à partir de son réseau de transport en Amérique du Nord, dont peut-être l'Alberta pour continuer l'exploitation des sables bitumineux et Gaz de France en vendra à ses propres clients sur le marché américain. Ce sont les conclusions les plus plausibles pour moi et interrogations.... sans réponses.

L'importation de GNL par Rabaska desservira donc quelque peu le Québec, l'Ontario et, malgré les affirmations dernières du promoteur, vise aussi le marché américain. Le 04-05-06, « suite à l'affirmation de Jean Charest qui plus tôt en journée, a indiqué que les terminaux pourraient servir pour l'exportation du gaz naturel aux Etats-Unis (...) où , par ailleurs, la construction

²² Revue COMMERCE, Les Enjeux, septembre 2006, p. 46.

des ports méthaniers est très contestée »²³, les propos de la mairesse de Lévis, Mme Danielle Roy- Marinelli sont plutôt éloquentes à ce sujet : « Nous n'avons pas été surpris du propos du premier ministre Jean Charest. L'information qui nous a été communiquée par le promoteur, c'est que le gaz serait exporté s'il n'est pas entièrement écoulé au Québec et en Ontario. Il est question de 20 ou 25% du volume » a dit la mairesse.²⁴ Les 11 et 12 juillet 2004, les représentants de Gaz Métro affirmaient de même que les surplus seraient vendus aux États-Unis sans toutefois donner de proportion.

De toute façon, quels que soient les dires du promoteur maintenant, une fois partagé entre chacune des parties du Consortium comme il affirme que ce sera, le gaz de Rabaska n'est plus sous la gouverne de Rabaska et les trois nouveaux propriétaires le vendront à qui ils voudront bien et autant que possible au marché le plus offrant...

L'apport actuel de gaz du Canada au Québec qui serait remplacé par du gaz de Rabaska, qu'en ferait-on ? Il ne faudrait pas croire que l'Alberta va diminuer l'exploitation parce que le Québec et l'Ontario en demanderait moins. Et non, quand le marché sera bon, l'entreprise va continuer d'exploiter comme elle le fait à plein régime actuellement et l'Alberta va exporter aux États-Unis, voisin toujours en demande.

La part de gaz naturel de l'Ouest canadien qui, avec Rabaska ne serait plus vendu au Québec, fera partie des exportations du Canada vers les États-Unis. Le Canada s'auto suffit, il est un exportateur net. En 2004, 52% du total des ventes de gaz naturel du Canada était vendu aux États-Unis, on prévoit une baisse de ses exportations nettes aux États-Unis à 44% du total de ses ventes de gaz naturel canadien en vue d'une augmentation de ses ventes à l'intérieur, une marge est prévue pour les besoins du Canada.

Donc, une nouvelle entrée de gaz naturel au Canada, que ce soit au Québec avec Rabaska, ou ailleurs, un ajout de gaz naturel au Canada ira tout simplement dans l'exportation. La production canadienne suffit aux besoins canadiens. Le marché canadien saturé, le trop plein est simplement vendu aux marchés demandants et offrants.

Pourquoi alors construire un port méthanier? Question que nous devrions nous poser comme les Californiens ont l'intelligence de le faire et surtout ayons le courage d'y répondre franchement. «Saturday, residents of these and other communities, including about 300 people who gathered in Oxnard, staged a series of rallies and demonstrations to say that the question of building LNG

import terminals shouldn't be a matter of "where?" but rather "why." Our region can meet our energy needs without LNG».²⁵

²³ Marc St-Pierre, Journal Le Soleil, 05-05-06

²⁴ Idid

²⁵ http://www.truthout.org/issues_06/102406EB.shtml

Personnellement, je crois de même que le Québec peut répondre à ses besoins énergétiques sans importer du Gaz naturel liquéfié.

«The United States now has four LNG import terminals on land and one more off-shore in the Gulf of Mexico. About 40 more facilities have been proposed, although the market can't possibly support all of them. At the same time, LNG plants are going up in Canada and all to feed the eastern United States.»²⁶

La Côte-Est américaine n'a pas développé d'alternatives autant que ne l'a fait la Californie, elle demande donc du gaz naturel. Ses citoyens contestent toutefois et refusent l'installation de ports méthaniers, ils ont l'expérience des ports méthaniers et n'en veulent plus.

On prévoit que l'importation de GNL aux Etats-Unis passera d'ailleurs à 20% en 2020, Le besoin pour la Côte-est étant là, quelle belle occasion d'affaire pour des multinationales de s'installer au Québec d'autant plus que selon Rabaska, les frais de transport du GNL au Québec se trouvent allégés par rapport à des frais de transport vers le Golfe du Mexique. Bien légitime pour ces multinationales de vouloir saisir l'occasion avant que d'autres y parviennent du côté américain et/ou québécois.

C. Rabaska n'est pas la solution pour assurer la sécurité énergétique du Québec.

Rabaska justifie son projet en faisant valoir l'importance pour le Québec de diversifier ses sources d'approvisionnement pour renforcer la sécurité énergétique, justification endossée par le Gouvernement Québécois dans sa politique énergétique. Comment l'apport du gaz naturel de l'Ouest Canadien n'est-il pas sécuritaire? Y a-t-il déjà eu problème à ce niveau?

Est-il plus sécuritaire de transporter du GNL par méthaniers sur des distances considérables dans les Océans, le Golfe et le fleuve Saint-Laurent, manipuler ce produit dangereux, le regazéifier à l'intérieur d'un milieu résidentiel, à côté de l'autoroute 20 et de lignes électriques à haute tension et enfin le remettre en circulation dans un gazoduc canadien au lieu de recevoir du gaz naturel par gazoduc canadien déjà en place?

Et, comment importer du GNL de pays politiquement instables tels l'Algérie et les pays du Moyen-Orient, assurera-t-il une plus grande sécurité dans le contexte international de recherche de contrôle de la ressource et du marché par les pays et les multinationales les plus puissantes? Ainsi nous assistons aux fusions de Gaz de France avec Suez et de Gazprom la Russe avec Sonatrach l'Algérienne; plus de puissance pour plus de pouvoir et de contrôle. «Suez - Gaz

²⁶ www.synapse-energy.com

de France : Leaders mondiaux du gaz naturel liquéfié. ... le nouveau groupe français sera parmi les trois premiers marchands mondiaux du gaz »²⁷

Le gaz naturel tout comme le pétrole est devenu l'arme des puissants avec tout ce que cela comporte. Nous n'avons même pas à nous référer à la guerre en Irak motivée par le contrôle du pétrole. «Le président russe Vladimir Poutine a entamé ces derniers mois un bras de fer avec son homologue géorgien. Ce bras de fer s'est transformé en crise ouverte, début septembre, après l'arrestation en Géorgie de quatre militaires russes sous des accusations d'espionnage. Gazprom, arme économique du gouvernement Poutine . L'Ukraine s'est ainsi retrouvée, à l'hiver 2006, avec une rupture de son approvisionnement faute d'un accord avec Gazprom. Depuis, Moscou a coupé avec son ancienne république ses liens routiers, aériens et maritimes. Des rafles ont aussi visé l'importante diaspora géorgienne en Russie».²⁸ Et les impasses continuent.

Je ne vois pas comment diversifier la source d'approvisionnement en devenant dépendant de pays et de multinationales qui sont prêts à tout pour défendre leur monopole et contrôler le marché, au lieu de continuer à faire confiance à notre allié le Canada peut être avantageux pour le Québec.

Renforcer la sécurité énergétique ne m'apparaît qu'un alibi, le gouvernement québécois avait-il identifié, évalué et conclu à la nécessité de diversifier son approvisionnement avant qu'il n'entende la proposition de Gaz Métro de le faire en important du GNL? Si oui, a-t-on les résultats de ces analyses de la situation?

Le Canada est en mesure de desservir le Québec et en plus comme nous avons vu plus haut, en 2002 le Québec exportait plus du quart de ses importations. Il y aura éventuellement au Canada selon les prévisions, une baisse de la production et une baisse des réserves canadiennes déjà un peu amorcée; mais cette production est toujours là de même que les réserves suffisantes pour le Canada.

Il ne faudrait pas croire que l'Alberta va diminuer l'exploitation parce que le Québec et l'Ontario en demandent moins. Et non, quand le marché sera bon, l'entreprise va continuer d'exploiter et l'Alberta va exporter aux États-Unis, voisin toujours en demande. « Les producteurs de gaz naturel continuent de réagir à la hausse des prix en battant les records de forage et en étendant leurs recherches de nouvelles sources. Toutefois, malgré les forages record des dernières années, la production demeure relativement stagnante».²⁹

Tant que l'Alberta ne prendra pas des mesures drastiques pour protéger son environnement, je crois que l'entreprise continuera de perfectionner ses technologies et d'exploiter le gaz naturel canadien à un rythme moindre selon le

²⁷ <http://www.meretmarine.com/article.cfm?id=102981>

²⁸ <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2006/11/02/006-georgie-gaz-prix.shtml>

²⁹

[http://www2.nrcan.gc.ca/es/erb/CMFiles/WINTER MARKET OUTLOOK 2005 FRENCH206KC B-25112005-2091.pdf](http://www2.nrcan.gc.ca/es/erb/CMFiles/WINTER_MARKET_OUTLOOK_2005_FRENCH206KC_B-25112005-2091.pdf)

marché mais elle le fera. De plus, je crois que l'Alberta aurait du mal à opérer des changements drastiques ; elle aura ses exigences environnementales, mais je crois qu'elles seront très progressives et l'entreprise s'ajustera.

Ce n'est pas la toute petite baisse du prix continental du gaz naturel, que pourrait susciter l'approvisionnement de Rabaska, qui empêchera l'entreprise albertaine d'investir quand les prix à l'export seront bons et d'exporter le gaz canadien qui pourrait être utilisé au Québec ou en Ontario.

Et s'il y avait un besoin réel de sécuriser l'énergie du Québec, est-ce que le gaz naturel serait le choix des Québécois pour le faire ? Rien n'est moins certain.

D. Le gaz naturel ne coûtera pas moins cher aux québécois avec Rabaska.

Dans la section 2.5.5 du tome 2 de l'étude d'impact et en p. 2.178 de son complément, le promoteur affirme: « le projet Rabaska engendrera au Québec et dans l'est de l'Ontario, une réduction de l'ordre de 5.4% en moyenne pour la période 2010-2025, du prix du gaz naturel par rapport à une situation dans laquelle le projet ne serait pas réalisé. Cette baisse se fera également sentir ailleurs en Amérique du Nord, tout en s'atténuant avec la distance ». Comment Rabaska peut-il faire cette affirmation d'un prix plus bas au Québec?

Voici ce que d'autres disent au sujet de la baisse du prix du gaz naturel :« Dans un système interconnecté, le gaz naturel fait partie d'un marché intégré en Amérique du Nord, ça ne fera pas un prix différent au Québec » rétorquait M. Jean-Thomas Bernard à Madame Sophie Brochu de Gaz Métro le 29 mars 2006 à l'Université Laval.³⁰

Cette affirmation de M. Bernard est confirmée par RNC dans : Gaz Naturel Canadien, Revue de 2004 et perspectives jusqu'à 2020 : « Le Canada fait partie d'un marché nord-américain intégré du gaz naturel, où il est possible de s'approvisionner à plusieurs sources et de livrer le gaz n'importe où au moyen d'un vaste réseau pipelinier nord-américain». (DB77 p.88.)

De son côté, dans son Etude Approfondie d'impacts p. 188 en réponse à la question 10 des citoyens, le promoteur de Kitimat répond : « Les prix du gaz sont fondés sur un marché nord-américain. Par conséquent le projet n'aura pas un effet sur les prix locaux du gaz. »³¹ Pourtant Kitimat contribuera à une entrée de gaz naturel plus importante que Rabaska ne le ferait.

Au fait la prévision de Rabaska d'une réduction de 5.4% du prix du gaz naturel au Québec et dans l'est de l'Ontario n'est qu'un leurre. Une importante

³⁰ Jean-Thomas Bernard, Forum : « Crise de l'Énergie, mythe ou réalité », Université Laval, 29 mars 20

³¹ <http://www.ceaa-acee.gc.ca/050/documents/14504/14504F.pdf> p.188

entrée de gaz naturel en Amérique du Nord pourrait avoir un impact sur le prix en Amérique du Nord et le rendre ainsi plus concurrentiel. L'apport de Rabaska compte tenu de sa proportion versus la quantité de gaz nord-américain, contribuera à une très faible réduction du prix continental du gaz naturel. Comment Rabaska ferait-il baisser le prix de la molécule comme il l'affirme, prix que la multiplication de ports méthaniers fera possiblement augmenter sur le marché du GNL qui deviendrait international.

En plus d'être établi par le marché nord-américain, le prix du gaz naturel suit celui du pétrole. La citation suivante explique les raisons : « Les prix du pétrole brut et raffiné, le mazout lourd et Distillats, influencent la demande et les prix du gaz naturel. Le gaz naturel et les produits raffinés du pétrole se font concurrence pour la demande, car certaines génératrices industrielles et de centrales électriques, en particulier dans le nord-est des États-Unis, peuvent utiliser l'un ou l'autre. Il en découle une solide relation entre les prix du brut et du gaz naturel». ³²

Il est à noter que Rabaska mentionne cette concurrence entre le mazout et le gaz naturel pour démontrer que le mazout peut être substitué par le gaz naturel quand il y a suffisamment de réserves et que son prix est bas. Rabaska ne mentionne pas cette concurrence pour confirmer que le prix du gaz naturel demeurera toujours très proche de celui du mazout comme La direction des ressources pétrolières, Secteur de la sécurité énergétique de Ressources Naturelles Canada l'affirme dans la citation précédente tirée de : Perspectives du gaz naturel au Canada, hiver 2005-2006.

Le prix du gaz naturel qui suit celui du pétrole est une réalité internationale que l'Agence Internationale de l'Énergie confirme dans une Parution du 11 août 2006 :

Interrogations autour du partenariat Sonatrach – Gazprom

M. William Ramsay de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) a affirmé : « l'influence de l'accord de Gazprom et Sonatrach (les deux principaux fournisseurs de l'Europe) sur les prix du gaz sera limitée » car ceux-ci sont « fixés de façon rigide et indexés sur les cours du pétrole ».

De plus, Gaz de France, partenaire de Rabaska, responsable de son approvisionnement en gaz naturel liquéfié, n'assure en rien qu'il y aura diminution des prix du gaz naturel au Québec. Au contraire, comme toute autre entreprise privée, le premier objectif de Gaz de France sera de faire le plus de profits possibles pour ses actionnaires.

« Et déjà, avec la privatisation de Gaz de France, le bal de l'augmentation des tarifs du gaz est débuté en France et ce depuis 2004. « L'Etat se prépare à l'ouverture du marché et augmente donc le prix du gaz, pour créer « une concurrence libre et non faussée » », les prix régulés de GDF étaient inférieurs à

³² http://www2.nrcan.gc.ca/es/erb/CMFiles/WINTER_MARKET_OUTLOOK_2005_FRENCH206KCB-25112005-2091.pdf

ceux du marché. En environ 18 mois, (de novembre 2004 à mai 2006), les tarifs du gaz ont augmenté 5 fois : +5.2% en novembre 2004, +4.1% en juillet 2005, +2.85% en septembre 2005, +13.7% en novembre 2005, +5.8% en mai 2006! »³³

C'est cette même concurrence libre et non faussée qui a cours au Canada. Rabaska n'est pas une société d'Etat, les multinationales du consortium chercheront le meilleur prix possible.

En audiences publiques, le 12 décembre dernier, Rabaska a fait valoir que les coûts de transport du GNL pour Rabaska seraient moins chers qu'un transit par le Golfe du Mexique, bonne affaire pour Rabaska car ses profits seraient plus importants qu'un port méthanier du Mexique où de la Côte-Est des Etat-Unis ; mais en quoi ceci changera le prix aux clients ?

Rabaska contribuera, compte tenu de son ajout au marché, à une toute petite baisse du prix continental du gaz naturel. Le prix de vente du gaz naturel de Rabaska sera ce prix du marché nord-américain qui suit celui du pétrole au niveau international. Rabaska n'a pas le pouvoir de contrôle du prix du gaz naturel, la promesse de réduction du gaz naturel au Québec et dans l'est de l'Ontario n'est qu'un leurre.

E. Rabaska substituera du mazout pour du gaz naturel : une hypothèse difficile à réaliser.

Une autre justification que Rabaska apporte pour vendre son projet est l'idée que le gaz naturel remplacera du mazout. Pour évaluer son avancée, je vous invite à prendre connaissance de la réponse du promoteur à la question CA-231 en page 2.170 du Complément à l'étude d'impact sur l'environnement. Mai 2006. Et je cite, seules les phrases avec un tiret - devant sont mes commentaires.

A la question CA-231, un ministère fédéral demande : d'éclaircir l'hypothèse que fait Rabaska d'une substitution du mazout pour le gaz naturel chez les clients institutionnels et industriels qui se sont tournés au mazout en raison de la hausse du prix du gaz naturel.

Réponse du promoteur : Concurrence entre les combustibles et son évolution.

Cette concurrence se manifeste surtout dans les industries qui utilisent le gaz ou le mazout comme source de chaleur et dans le chauffage des bâtiments commerciaux et institutionnels.

Au 2^{ième} paragraphe : Un certain nombre d'utilisateurs de chaleur, dont des industries sont équipés de chaudières capables de fonctionner aussi bien

³³ http://www.truc.abri.org/IMG/pdf/22_09_06_ouverture_marches_privatisation_V3.pdf

avec du gaz naturel qu'avec du mazout. Ils utilisent le combustible le moins cher. Il existe des centrales électriques avec turbines susceptibles de fonctionner avec du gaz naturel ou du mazout.

-J'ajoute ici qu'au Québec c'est le cas des centrales d' Hydro-Québec utilisées en période de pointe seulement, avec un taux d'utilisation très faible. Source :AQLPA.

3^{ème} paragraphe. Concurrence dans les régions du continent Nord-Américain où le charbon est disponible, concurrence entre le gaz naturel et le charbon, particulièrement pour la production de l'électricité. Certaines provinces canadiennes et nombreux états américains vont chercher à produire l'électricité à plus bas prix.

-Je ne crois pas que le Québec fasse partie de ces provinces...

4^{ème} paragraphe : Résurgence du nombre de projets de centrales au charbon aux Etats-Unis en raison de l'augmentation du coût du gaz naturel en 2001, 93 nouveaux projets de centrales au charbon en 2003, 135 en 2006.

L'ONE, 2003, indique qu'une offre restreinte du gaz naturel pourrait favoriser l'utilisation accrue du charbon pour la production d'électricité dans certaines provinces.

-L'Ontario est concernée, mais vous conviendrez avec moi qu'il ne s'agit pas du Québec.

Ensuite en p. 2.171 : Il y a croissance prévue de la demande en mazout pour 2005, principalement l'évolution des besoins en carburant dans le secteur des transports, puisque que ce sont ceux-ci qui représentent les plus grands volumes. Mais peu de données sur l'évolution de la consommation de mazout.

-Toute la logique de cette réponse à CA 231 jusqu'à maintenant m'indique que le besoin de gaz naturel n'est pas identifié au Québec mais bien dans certaines provinces du Canada et aux Etat-Unis.

Poursuivons à la page 2.178 : Rabaska engendrera une réduction de 5.4% en moyenne du prix du gaz naturel. Au Québec, à l'horizon 2015, le projet Rabaska mènerait au remplacement d'environ 2PJ de mazout par du gaz, soit une réduction de 1.1% de la consommation de mazout.

-Cette substitution du mazout par le gaz naturel prend place à la condition, comme il est indiqué, que l'autre hypothèse de Rabaska se réalise, soit la réduction des coûts du gaz ; ce dont Rabaska ne peut garantir comme nous avons vu en D. Rabaska n'a pas de pouvoir sur le prix du gaz naturel et les tarifs du gaz naturel ne constitueront pas nécessairement un incitatif de diminution de consommation de mazout. Je ne crois pas que de légères et souvent temporaires fluctuations des prix à la baisse amènent les industries, les commerces et les institutions québécoises à faire le passage du mazout au gaz

naturel d'autant plus que les fluctuations à la baisse du prix du gaz naturel entraîneront en même temps les prix du mazout lourd à la baisse. Le passage du mazout au gaz naturel demeure donc une hypothèse, il n'y a pas actuellement d'engagement de la part des utilisateurs de mazout à cet effet, ni d'incitatifs à faire la substitution.

Par ailleurs, tant que les technologies ne seront pas suffisamment à point pour que le gouvernement québécois s'engage à diminuer le parc automobile actuel actionné aux hydrocarbures : (essence diesel, mazout lourd et léger,) pour une utilisation du gaz naturel, (et je dis bien diminuer car je ne crois pas que le gaz naturel suffirait longtemps à remplacer le combustible du parc routier actuel) la substitution du mazout par le gaz naturel ne sera pas très importante. La prévision de 1.1 % de diminution de l'utilisation de mazout de Rabaska va d'ailleurs en ce sens et il est fort plausible qu'elle ne se réalise pas compte tenu de la nécessité de réalisation de son hypothèse de baisse de prix qui n'est pas acquise.

F. Rabaska augmentera les gaz à effet de serre au Québec et dans le monde.

Le gaz naturel produit environ 25% de moins de GES que le mazout. Rabaska ne nous garantit en rien qu'il y aura au Québec diminution d'utilisation de mazout et ce, même si le gaz naturel était à meilleur coût. En aucun temps Rabaska ne nous a présenté des contrats signés de grandes entreprises québécoises qui changeront leur système de chauffage au mazout pour un système au gaz naturel.

Gaz Métro a indiqué sa volonté de prise du marché de chauffage à l'hydroélectricité au Québec en demandant une hausse des coûts de l'électricité à la Commission parlementaire sur la Politique de l'énergie afin de devenir concurrentiel. Si ceci venait à survenir, le Québec récolterait alors une augmentation importante de Gaz à effet de serre.

Si jamais la prédiction de remplacement « d'environ 2 PJ de mazout par du gaz naturel soit une réduction de 1.1% de la consommation du mazout », se réalisait, entraînerait-elle une diminution de gaz à effet de serre suffisante pour justifier l'installation d'un port méthanier qui produira au-delà de 146 000 tonnes de gaz à effet de serre lors du procédé de regazéification du GNL, sans compter la production de GES occasionnée par la liquéfaction, le transport du GNL, et les pertes fugitives du gazoduc dont le méthane produit 21 fois plus de CO₂. Pour sa part, Energie-Cacouna évalue à environ 12 millions de tonnes de GES sa production totale de GES pour le cycle complet.

Pour valoriser son projet, le promoteur annonce effectivement : « L'utilisation accrue du gaz naturel contribuera à l'atteinte des objectifs de réduction des Gaz à effets de serre prévus par le protocole de Kyoto, en

réduisant la consommation de mazout et de charbon qui émettent, chaque année, des millions de tonnes de GES et de matières polluantes dans l'atmosphère ». Aperçu de l'étude d'impact, p. 9. Voilà une affirmation qui aurait pu avoir du sens dans les pays grands utilisateurs de charbon, mais non pas au Québec.

Un ajout de gaz naturel risque tout simplement une augmentation de sa consommation. La forte publicité de Gaz Métro des deux dernières années avec son programme de vie en bleu et ses incitations à utiliser le gaz naturel par des réductions de coûts à l'achat d'appareils a pu contribuer à l'augmentation de l'installation de fournaise au gaz naturel dans les nouvelles résidences au lieu de l'utilisation de l'électricité, ce qui contribuerait à augmenter les GES. En ce sens l'usage du gaz naturel pour alimenter la centrale de Bécancour augmenterait de beaucoup les GES au Québec.

Même sans émettre ces hypothèses, le bilan que fait Rabaska des effets du projet sur les émissions de GES démontre déjà que non seulement le terminal méthanier ne contribuera pas aux efforts consentis par le Gouvernement du Québec mais qu'au contraire, il rapporte plutôt au gouvernement québécois une facture de carbone de 125 000 t./année. Et cela sans compter justement, l'apport de GES que produiraient la combustion du gaz naturel, le fonctionnement des méthaniers, lesquels n'ont pas été inclus dans les calculs de Rabaska. Avec 146 000 t./année de GES, le Québec gagnerait une facture de 2 920 000\$ de GES à effet de serre sur le marché du carbone en fonction des objectifs de Kyoto.

Le discours de Rabaska sur la diminution des gaz à effet de serre ne tient pas la route pour moi. Je crois que nous ne pouvons pas nous fier sur cette hypothèse pour diminuer nos émissions de GES au Québec. Annoncer vouloir baisser les GES du monde peut apparaître un objectif très noble et très louable, toutefois le Québec n'a de pouvoir que sur sa propre production de GES. Je ne me sens donc pas suffisamment l'âme à la philanthropie au point de sacrifier un milieu de vie intéressant pour les québécois en vue de fournir du gaz naturel aux Etats-Unis, gaz qui ne servira possiblement qu'à une plus grande consommation d'énergie et non à une substitution. Rabaska n'a pas le pouvoir de décider de la façon dont les Etats-Unis, ni l'Ontario, ni même le Québec utiliserait cet ajout. Il n'est rien de certain que Rabaska diminuera les GES à travers le monde, il les augmenterait.

G. Rabaska apportera une entrée d'argent.

L'impact économique promis par Rabaska est tout ce qui intéresse les divers paliers de gouvernement.

Des emplois nombreux pendant la construction, temporaires pour plusieurs corps d'emploi et plusieurs comblés par des travailleurs de l'extérieur par manque de spécialistes ou de travailleurs disponibles dans la région et

même au Québec. Dans un contexte d'un taux de chômage régional de 6.1%, un des plus bas au Québec, du lancement des travaux du méga projet Eastmain-1A-Rupert-La Sarcelle, combien de travailleurs de Lévis et de la région et dans quels corps d'emploi Rabaska réussira-t-il à embaucher pendant la construction et pour des contrats de quelle durée? Combien de travailleurs de la région seront embauchés pour la période d'exploitation? Un pronostic difficilement fiable.

Pour l'exploitation du terminal, Rabaska annonce 70 emplois contrairement à Kitimat qui en annonce 50 et Energie Cacouna, 35. Comment Rabaska justifie-t-il le besoin de 20 à 35 travailleurs de plus pour l'exploitation du même type de terminal méthanier? Rabaska a dans son étude d'impact sur l'environnement la propension à minimiser les impacts négatifs, aurait-il la propension à augmenter les avantages positifs au plan économique? Et 70 emplois est encore très peu pour l'investissement et les répercussions négatives. Peut-on parler de croissance économique? « Encore une fois on ne va pas vendre notre âme, mais la donner. Nous sommes prêts à sacrifier des sites extraordinaire sur le fleuve Saint-Laurent en échange de rien »³⁴, affirmait Madame Denise Verreault, présidente du chantier maritime Verreault devant quelques 300 gens d'affaires, le 10 octobre dernier.

Le 23 janvier 2007, le site d'Emploi-Québec affichait plus de 3200 postes disponibles dans les régions de Québec et de Chaudières-Appalaches.³⁵ Dans ce contexte et celui d'un faible taux de chômage, promouvoir Rabaska pour de la création d'emploi n'est qu'un alibi pour obtenir des entrées d'argent, taxes, ventes de matériaux, et contrats de services temporaires, ce à n'importe quels autres prix. A ce niveau, selon Le Soleil, la Ville de Lévis « compte sur la commission mixte pour faire des recommandations au chapitre des équipements d'urgence,(...)des coûts d'éventuelles mesures de surveillance.»³⁶ Demande qui serait inscrite à son mémoire au Bureau d'audiences publiques. La ville a-elle fait faire une étude indépendant sur les impacts de ce projet dans l'est de Lévis?

En audience publique, le représentant de la Ville de Lévis n'a pas été en mesure de répondre au citoyen qui demandait : « Le parc industriel de Lauzon contribue à 800 emplois, pourquoi devrions-nous sacrifier 3 fois plus de superficie pour 50 emplois? » « Je n'ai pas de commentaire à formuler. La réglementation est faite, c'est la décision des élus, a-t-il répondu. » (DT 11 p. 6) Pour avoir assisté aux différents conseils de Ville de Lévis lorsque le projet Rabaska était à l'ordre du jour, je dois dire que la réponse donnée ici reflète les argumentations de la Ville de Lévis en conseil. Il est clair qu'il n'y a que les taxes qui motivent l'endossement de ce projet et malheureusement, malgré toutes les tentatives faites par les citoyens du secteur, la Ville est demeurée complètement fermée à leurs demandes et cela jusqu'à négocier une politique de compensation pour eux sans même les consulter. Je persiste et signe ce que j'ai personnellement affirmé au Conseil de Ville de Lévis, ce projet est fait sur le dos des citoyens.

³⁴ Pierre Pelchat, Journal Le Soleil, 11 octobre 2006.

³⁵ www.emploiquebec.net

³⁶ Marc St-Pierre, Le Soleil, 23 janvier 2007, p. 15

Des retombées de taxes alléchantes pour la Ville de Lévis, pour les gouvernements Québécois et Canadiens, taxes qui seront nécessairement grevées par diverses dépenses qu'occasionnera le projet, on n'a qu'à penser aux coûts de la seule tenue d'audiences publiques. Même si Rabaska affirme qu'elle paiera toutes les dépenses de la Ville de Lévis, quels sont les coûts afférents, combien les citoyens ont-ils déjà dépensé et combien devront-ils encore déboursier? Ces sommes ne seront jamais remboursées par Rabaska et même risquent vicieusement de ne pas être comptabilisés.

Rabaska apporterait une entrée d'argent dans la région, elle ne constitue pas un développement économique durable qui valoriserait et mobiliserait les forces du milieu à long terme.

Le projet Rabaska est avant tout une affaire à ne pas manquer pour les multinationales de son consortium, ce sont elles qui récolteront. La construction de plusieurs nouveaux ports méthaniers amènera une forte concurrence sur le marché du GNL et risque de faire augmenter le prix de la molécule d'autant plus que les grands pays producteurs contrôleront la ressource. Par ailleurs, une fois le GNL importé, s'il y a multiplication de ports méthaniers, le prix aura alors tendance à baisser la concurrence étant plus forte, les entreprises d'importation survivront-elles toutes ?

La course des multinationales à l'obtention d'autorisation pour la construction de ports méthaniers dont je faisais état en page 4, devient de plus en plus serrée, le coût d'approvisionnement de GNL éliminera certaines. Si Gaz Métro demeure dans la course malgré les embûches c'est qu'elle croit que Rabaska peut être très payant si elle obtient un approvisionnement abordable. Les propos de M. Robert Tessier le 15 novembre 2006 en témoignent : « L'entreprise continue à chercher un fournisseur de gaz naturel liquéfié (GNL) pour le terminal méthanier qu'elle souhaite construire à Lévis, en face de Québec. En attendant d'avoir déniché la perle rare, Gaz Métro limitera au minimum ses investissements dans ce projet baptisé Rabaska »³⁷.

Le 5 mai 2006, lors de la publication de la Politique énergétique, suite au *questionnement d'un journaliste au sujet de possibles ports méthaniers transits de gaz naturel pour les Etats-Unis*, le premier ministre Jean Charest affirmait sèchement : « Nous agissons selon nos intérêts ». Cette affirmation contenait de façon implicite le pourquoi des ports méthaniers au Québec et a propulsé une bombe d'interrogations et d'inquiétudes. Je vous joins un article : « Intérêts du Québec ou intérêts des promoteurs », envoyé aux journaux et que la Presse, Le Journal de Québec et celui de Lévis avaient publié.

Le « nos intérêts » de Jean Charest comprend, pour le promoteur, faire la grosse piastre en important du gaz naturel liquéfié et en le vendant là où il y a un marché et, pour le gouvernement, récolter des sous de taxes en métamorphosant la rive-sud de Québec et des rives du Saint-Laurent en site Seveso (secteur industriel lourd tel que classifié en Europe), lequel servira de

³⁷ http://www.corusnouvelles.com/nouvelle-prix_eleve_%20-37523-14.html

transit pour Rabaska. Et ce faisant, le Ministre Charest ferait fi et de la facture à payer.

Sécurité

La sécurité et le sentiment de sécurité constituent selon moi une base essentielle à la santé globale. Ainsi la sécurité fait partie des valeurs primordiales de nos sociétés qui tendent à mettre tout en œuvre pour instaurer des conditions de vie sécuritaire. Cette assurance donne alors aux citoyens le sentiment de sécurité dont ils ont besoin pour évoluer en toute quiétude et elle contribue ainsi à leur bien-être et à leur santé globale.

A cet égard, le projet Rabaska me laisse des questionnements en lien avec le site choisi, la zone d'exclusion et les risques encourus. J'y aborderai aussi le principe de précaution.

A. Le site choisi.

Pourquoi choisir une zone agricole-résidentielle pour des installations industrielles terrestres et portuaires qui manipulent un produit dangereux, inflammable, explosif?

A une couple d'exceptions près, les ports méthaniers sont situés dans des secteurs industriels et à des distances de 1.5 km et plus des résidences, ces choix ont une justification et démontrent la pratique dans le domaine. Pour avoir participé à une partie des audiences d'Energie-Cacouna et avoir suivi le dossier, je dois dire qu'Energie-Cacouna aurait rencontré une opposition beaucoup plus forte si ce projet n'avait pas été dans un secteur industriel et à 1.6 km des résidences.

Le passage du méthanier dans le fleuve Saint-Laurent dont la Traverse du Nord et ses manœuvres d'accostage face à l'Île d'Orléans augmente les risques et questionne la pertinence de ce choix. Des questionnements semblables ont conduit le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral à des prises de positions claires, la sécurité et l'environnement sont au cœur du débat. On peut supposer que ces positions ont quelque fondement, particulièrement celle du Fédéral. « There has been a groundswell of opposition against two LNG terminals proposed in Maine. Both would require huge tankers to pass through Canadian waters at Head Harbor Passage. Former New Brunswick Premier Bernard Lord urged Maine officials to block the proposals, and the Canadian federal government has said it also opposes the projects. »³⁸

La Marine marchande a aussi les projets de terminaux méthaniers au Québec à l'œil, ceux-ci ajouteront bien sûr au poids du trafic maritime:

³⁸ <http://bangordailynews.com:80/news/t/news.aspx?articleid=145226&zoneid=500>

« L'enquête annuelle du Journal de la Marine marchande sur les trafics 2005 des plus grands ports maritimes à travers le monde confirme le poids toujours croissant du conteneur et la suprématie asiatique. Ce bilan détaillé est complété par un tour du monde des principaux projets portuaires en cours ou achevés en 2006. L'accent est mis par ailleurs sur plusieurs cas en particulier : le port de Douvres, la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands lacs, les projets de terminaux méthaniers au Québec, le Port de Melbourne et sa volonté de rester le premier port conteneur Australien, et enfin l'expansion des ports d'Afrique du Sud dont le rôle est essentiel pour les pays membres de la Communauté de développement du Sud de l'Afrique.»³⁹

Les installations terrestres des terminaux méthaniers dans le monde sont placées à proximité et surtout au même niveau que les installations riveraines. Rabaska aura à pomper le GNL à une hauteur de 80 mètres et sur une distance de 4.1 km pour du méthanier rejoindre les citernes. Ceci nécessitera donc une pression plus grande des pompes. Et si on dit pression plus grande pour monter le GNL sur la falaise, on dit aussi pression plus grande sur les conduites et leurs segments, donc plus de risques. Ce point est à évaluer, je crois qu'il n'a pas été pris en compte dans l'évaluation des risques et selon moi il devrait l'être, de même pour l'évaluation du bruit.

Rabaska localise ses installations terrestres à quelques mètres de l'autoroute 20 et à 175m de lignes électriques de 175kV, les citernes à côté de failles terrestres, le gazoduc longe une ligne électrique est-ouest sur une certaine distance, un tunnel sous la route 132 conduit les tuyaux cryogéniques lesquels passent ensuite sous les lignes électriques, de plus la jetée se trouvent non loin des lignes à haute tension de 735kV sous lesquelles les méthaniers doivent circuler et le tout dans un secteur résidentiel. La distance de dispersion des vapeurs à la LII pour le scénario maximum accidentel dans le cas du Qflex est de 1 100 mètres et la distance à la LII pour le scénario terroriste est de 2200m. Energie Cacouna de son côté évalue à 1 900 m. la limite d'inflammabilité du pire scénario accidentel, il n'y a pas cette distance entre la jetée et les lignes à haute tension. Un nuage formé suite à une fuite de GNL à la jetée, causée par une défaillance aux bras de déchargement ou autres accidents, et cela au cours d'une journée de temps couvert, un peu humide et sans vent, nuage qui rejoindrait les lignes électriques pourrait à moins de preuve contraire conduire à une ignition. Pourquoi s'installer à un endroit où ce risque est possible?

Cet emplacement qui coince le terminal entre tous ces éléments non propices à la cohabitation avec le GNL et ce à proximité de populations de même que les échanges sur ces éléments au cours de la première partie des audiences me laissent toujours bien perplexe. Il n'y a pas place sur ce site, c'est à dire espace à l'erreur humaine ni aux incidents et encore moins aux accidents. Dans la vraie vie, un tel contrat n'est pas toujours plausible...l'humain ne sera pas infaillible avec la venue de Rabaska ni les technologies. Comment les résidents autour pourraient-ils vivre en toute quiétude?

³⁹ <http://www.aivp.org:80/article1724.html>

La seule raison de ce choix en est une d'ordre économique, ce site économise des millions à Rabaska dans la construction de son gazoduc; Lévis étant bien près de Saint-Nicolas où Rabaska rejoint le gazoduc de TQM, et c'est leur seul avantage et pour l'obtenir Gaz Métro a misé sur la naïveté des Québécois et le pouvoir alléchant de leurs promesses dont personne ne peut prédire ce qu'elles deviendront dans le temps. Gaz de France n'aurait pas eu l'aval de la population dans des conditions semblables en France, cette industrie étant classée dans la catégorie des industries qui exigent des normes environnementales des plus strictes.

B. La zone d'exclusion et les risques encourus.

Rabaska fixe sa zone d'exclusion à 500 mètres des installations portuaires et à 400 mètres des citernes, soit à la limite du 5kW/m² établie par les modélisations des conséquences des accidents. Des résidences se trouvent à quelques cents mètres et/ou au centre de ces deux types d'installation. Les ports méthaniers qui utilisent ces paramètres sont généralement en zone industrielle, à au moins 1.6 kilomètre des résidences et pour plusieurs à des distances plus importantes, à l'exception de quelques terminaux installés depuis plusieurs années.

Le 7 décembre 2006 en p.m., à partir de la réponse à la question 150-s2, en p. 3.48 de l'Addenda B, que je cite : « Une personne située dans les isocontours de cinq kilowatts mètre carré (5 kW/m²) de la nappe initiale et de la nappe à l'équilibre pourrait être soumise à un rayonnement thermique supérieur à cinq (5 kW/m²). Toutefois, dans le cas défavorable où l'inflammation se produirait pendant les quelques secondes durant lesquelles la nappe est à son extension maximale, soit la nappe initiale, l'exposition serait d'une durée inférieure à vingt secondes (20 s). »

J'ai adressé cette question: « Advenant une exposition à la nappe initiale, que ce soit pour les travailleurs ou quelqu'un qui était là, peu importe la durée de la nappe initiale, que ce soit dix-huit (18 s), vingt (20 s) ou trente (30 s), quel est le plus haut degré de rayonnement thermique auquel la personne peut être exposée ? Et advenant une exposition de vingt secondes (20 s) à ce degré thermique, quelles seront les conséquences sur cette personne ? »⁴⁰

A cette question, le promoteur, à deux reprises, a répondu à partir du 5kW/m² de la nappe à l'équilibre, ce qui n'était pas ma question. Suite à ma troisième demande de réponse, il aura fallu l'intervention de M. le commissaire Waaub pour que l'intervenant de Rabaska en vienne suite à un préliminaire hésitant, à dire que le rayonnement thermique serait de 15 KW/m². DT2 page 44.

Le promoteur avait pourtant le texte cité, devant lui. La non volonté évidente de répondre à ma question a semé le doute en moi. Pourquoi ne voulait-il pas répondre ? Le fait de répondre à ma question n'aurait pas rendu ce

⁴⁰ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/rabaska/documents/DT2.pdf>

risque plus probable. Du moins pas à mes yeux, au contraire : une réponse transparente du promoteur m'aurait mis en confiance et sa franchise m'aurait amenée à croire ses avancées et par voie de conséquence avoir confiance en ses autres énoncés au sujet de la sécurité surtout. Bon, on pourrait rapidement et facilement alléguer qu'il ne voulait pas soulever des craintes pour rien.

Justement pourquoi ne pas vouloir nommer quelque chose qui à ses dires est peu probable de survenir ? Si réellement c'est peu probable de survenir, on peut en parler sans soulever de craintes. Alors puis-je me fier à ses énoncés que : « c'est peu probable » ? Quant à moi je choisirai d'éviter le risque du 15 kW/m² et même du 5kW/m², quand on sait qu'à 5kW/m² il y a brûlure au 2^{ième} degré en 30 et/ou 40 sec selon les divers experts dont ABS Consulting. Rabaska en DA69 s'exprimera lui ainsi : « Seuil des brûlures de second degré : 30 sec. » Et dans l'Annexe A, p. 18, DNV affirme : « The pool fire case is based on 5kW/m² which is sufficient to cause serious burns if shelter cannot be found within 40 seconds».

Et voilà que le 9 janvier 2007, je trouve sur le site du BAPE en DA 62. une autre réponse à ma question : « Donc il n'y a pas de chiffre supérieur à 5kW/m² ».

Alors que dans la réponse donnée à QC150-s2, Addenda B p. 3.48, d'où ma question première, il était affirmé : « Une personne située dans les isocontours de cinq kilowatts mètre carré (5 kW/m²) de la nappe initiale et de la nappe à l'équilibre pourrait être soumise à un rayonnement thermique supérieur à cinq (5 kW/m²). Toutefois, dans le cas défavorable où l'inflammation se produirait pendant les quelques secondes pendant lesquelles la nappe est à son extension maximale, soit nappe initiale, l'exposition serait d'une durée inférieure à vingt secondes (20 s). » Et ceci est bel et bien répété dans l'Addenda F p. 3.

Par ailleurs, dans DA63 Q. 0004 au sujet de la nappe initiale, le promoteur affirme : « La conclusion est que les effets du rayonnement thermique sont maximums pour le feu bien développé de la nappe à l'équilibre. » Ce texte ajouté après les séances de questions ne nous dit pas à quel degré est le rayonnement thermique ni de la nappe à l'équilibre ni de la transition de la nappe initiale à la nappe à l'équilibre et donc ne répond pas à mon questionnement. Et Energie Cacouna indique un rayonnement thermique de 37.5 kW/m² à 485m pour le pire scénario d'accident maritime.⁴¹ Comment expliquer qu'à des questions posées clairement, M. le Président et les commissaires les avaient comprises, il est difficile à des spécialistes du GNL de répondre correctement au point qu'on doive le lendemain rectifier les réponses ?

Tout cela m'amène à questionner la zone d'exclusion proposée par le promoteur. Advenant l'installation, compte tenu que le terminal est situé dans une zone résidentielle et que la norme du 5KW/m² est utilisée dans les zones industrielles, il en est ainsi pour Energie-Cacouna, Kitimat, et les autres, n'y

⁴¹ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Rapport 230, Projet d'implantation du terminal méthanier Energie Cacouna, T. 8, p. 155

aurait-il pas lieu de déterminer la zone de sécurité à partir de la nappe initiale? La transition de la nappe initiale à la nappe à l'équilibre constitue une zone combien grise sur laquelle nombre de représentants des ministères ont questionné. Je demande à la Commission d'aller au bout des questionnements. De plus le rayonnement thermique d'une nappe à l'équilibre, 35.5 kW/m² et plus, jusqu'à quel degré je ne le sais pas, et la durée de cette nappe enflammée qui peut être de l'ordre de trois heures trente nécessite déjà une zone d'exclusion plus grande que ce qui est proposée.

Un accident au méthanier lors du déchargement est de l'ordre du possible que ce soit par erreur humaine ou défaillance du système où un problème occasionné par les vents, les glaces ou un tiers ; la volonté de Rabaska d'utiliser un méthanier Qflex m'interroge aussi au niveau de la sécurité, la flotte opérée par l'armateur Gaz de France, ne comprend aucun Qflex,⁴² même son Provalys le plus grand du monde ne contient que 154 500m³ de GNL⁴³ comparativement au 216 000m³ du Qflex. Pour les besoins de l'industrie dit le promoteur ; et qu'en est-il du souci de la sécurité, pouvons-nous nous demander.

Qu'il y ait fuite de GNL quelle que soit la raison, la nappe initiale sur laquelle il est difficile d'avoir une information claire du promoteur serait non loin du méthanier, tout comme ce pourrait être près des réservoirs. Que ce soit cette nappe qui donne un rayonnement thermique plus intense ou que ce soit la nappe à l'équilibre, si le rayonnement thermique est de 35 kW/m² ou peut-être plus, rien ne peut tenir le coup, comment le méthanier résisterait-il ? Quelle serait la catastrophe ? Je n'ai pas en détails mais je me souviens comment l'environnement avait été atteint en Belgique suite à un bris de gazoduc dans un centre industriel, le métal fondu, la terre brûlée, pour ne pas nommer les grands brûlés. Rabaska n'est pas à l'abri d'accident plus que d'autres manipulateurs de GNL et de gaz naturel.

Advenant un accident majeur, je ne crois pas que la zone d'exclusion à 5kW/m² protégerait les populations du secteur, incluant celles de Lévis, Beaumont et l'île d'Orléans. Une affirmation du promoteur : « Donc effectivement, pour illustrer ces propos, si on prend le scénario maximum accidentel crédible tel qu'il est étudié dans l'étude, donc le cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m²) pour la nappe à l'équilibre se trouve aux alentours, un peu moins de cinq cents mètres (500 m), donc quatre cent quatre-vingts mètres (480 m); et le cinq kilowatts (5kW/m²) pour la nappe initiale se trouve à neuf cent dix mètres (910 m). »⁴⁴ en DT4 page 43.

Ce qui veut dire que de 500 mètres de la jetée à 910 mètres, nous ne savons pas vraiment à quoi nous en tenir : c'est une zone demeurée obscure. Comme déjà vu, le promoteur a toutefois affirmé ceci : « Bon, j'ai pas le chiffre précis, c'est-à-dire qu'il faudrait regarder le niveau à cinq cents mètres (500 m), dans le cas de la nappe initiale, là on parle d'un flux aux alentours, pour la

⁴² <http://www.meretmarine.com/article.cfm?id=102981>

⁴³ <http://www.enerzine.com/12/1543+GDF-baptise-le-plus-gros-methanier-du-monde+.html>

⁴⁴ http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/rabaska/documents/liste_doc-DT-DQ-DM.htm#DT

personne à cinq cents mètres (500 m), la plus proche, aux alentours de quinze kilowatts par mètre carré (15 kW/m²). » DT2 p. 44.

Par ailleurs, dans le Rapport d'enquête et d'audience publique d'Energie-Cacouna, en page 155, la figure 8 des conséquences du pire scénario d'accident maritime indique qu'à 485 mètres de la nappe de GNL, la radiation thermique est de 37.5/kW/m², à 915 mètres la radiation est à 12.5kW/m² et le 5kW/m² est situé à 1 365 mètres.⁴⁵ Sur qui pouvons-nous compter pour faire la lumière à ce sujet, alors qu'en salle lors de la période de questions, j'ai eu l'impression qu'il revenait aux citoyens de faire la contre-expertise des avancées du promoteur, que personne d'autres n'allaient le faire.

On sait que 10kW/m² occasionne un décès en 40-50 secondes selon les diverses sources de référence.

Un autre élément qui me questionne est le paramètre utilisé pour déterminer la distance de dispersion des vapeurs. Dans l'Annexe 1 de DNV, p. 72 et suivantes, dans les éléments retenus pour l'Analyse des conséquences d'accidents majeurs liés à la dispersion des vapeurs provenant d'un déversement de GNL, DNV utilise pour Rabaska la limite inférieure d'inflammabilité, la LII. (5% de méthane dans l'air).

Dans les recommandations pour la modélisation, ABS, propose la demie LII, soit la moitié de la limite inférieure d'inflammabilité, 2.5% de méthane dans l'air comme paramètre plus fiable compte tenu des poches de méthane : « However, the level of concern is also often defined as ½ the LFL to account for localized pockets of higher gas concentrations that may occur in an actual release. Use of the ½ the LFL for LNG is also supported by 49 CFR 193, which specifies use of an average gas concentration in air of 2.5 percent for onshore exclusion zones. » p.26

Kitimat un projet canadien a retenu ce paramètre de la ½ LII pour établir sa zone d'exclusion. « Le Promoteur, Kitimat LNG Inc. (Kitimat LNG), une filiale de Galveston LNG Inc. de Calgary, en Alberta, a présenté dans son étude d'impact 2 sites qui sont séparés par une distance d'environ 3,1 km le long de la rive nord du bras Kitimat, à environ 14 km au sud de la ville de Kitimat, en Colombie Britannique. Donc à plus ou moins 14 km. des citoyens. De plus, les deux sites, tant Emsley Cove que Bish Cove sont désignés zones industrielles, selon le Kalum Land and Resource Management Plan». Bish Cove a été retenu.⁴⁶

Malgré cette distance des résidents, Kitimat a utilisé le paramètre de la ½ LII pour établir sa zone d'exclusion à la jetée. « La zone d'exclusion est définie par les codes applicables dans le cas improbable où il y aurait un déversement, un feu ou un rejet de GNL. Lors d'un feu, la zone d'exclusion est déterminée par un flux thermique spécifique : 5 kW par m². Pour la dispersion des vapeurs

⁴⁵ Idid 37

⁴⁶ <http://www.ceaa-acee.gc.ca/050/documents/14504/14504F.pdf> p. 7. (15 page internet)

provenant d'un déversement de GNL, la zone d'exclusion est définie par la distance à la moitié de la limite inférieure d'inflammabilité (volume de 2,5 % de méthane dans l'air) ». ⁴⁷ Rabaska avec sa proximité des tours d'Hydro-Québec et des résidents aurait avantage à retenir la demie LII.

Pourquoi le Québec serait-il plus laxiste que le Canada sur la sécurité? Compte tenu de la commission conjointe, j'ai toujours espoir qu'il n'en soit pas ainsi.

Quand nous connaissons ces éléments, comment pouvons-nous croire les allégations d'approche prudente du promoteur? Ceci me donne à penser que le promoteur tente de leurrer les citoyens pour aller chercher l'acceptabilité sociale et faire porter l'odieux sur les citoyens qui ne veulent pas vivre à côté de telles installations. Depuis qu'il a décidé de s'installer à Lévis, il fait belle jambe en affirmant: « Nous paierons le déménagement à ceux qui sont inconfortables dans un rayon de 1.5 km », comme si nous devrions être confortables... alors que ces projets s'installent à plus de 1.6 km et dans des secteurs industriels.

Les résidents ont raison d'être inconfortables, c'est une réaction saine d'auto-protection de personnes en santé qui veulent vivre et vivre dans un milieu sain et sécuritaire. Si Rabaska n'avait pas besoin de 1.5 km, pourquoi présenterait-il une politique de compensation? Sûrement pas parce qu'ils aiment les beaux yeux des opposants, depuis 2004 qu'ils ne veulent pas entendre nos craintes et M. Kelly n'a eu de cesse de dire que nous déformons la vérité.

« But, community fears are real. A report published by four experts at the Sandia National Laboratories in New Mexico earlier this year says that an accident from a 300,000 cubic-meter class storage and re-gasification vessel would create a pool of fire that would burn skin up to 1.6 miles away as well as melt steel a half mile away. If a vapor cloud were to form, those within a four-mile radius would feel the effects. » ⁴⁸

La zone de sécurité n'inclut pas les plus grands risques dont le risque terroriste et pour se justifier le promoteur minimise l'impact que pourrait avoir un accident grave d'un méthanier sur le St-Laurent en ne nommant pas les répercussions nationales et l'impact sur l'économie de nos voisins américains advenant la fermeture de la voie maritime pour quelques jours, cible qui peut être intéressante pour les terroristes et dont l'Analyse des risques terroristes présentée par Rabaska en DA6 ne parle pas.

Dans le Complément aux Etudes d'impact, dans la réponse à la question QC 155, nous retrouvons ceci: Pour le scénario sur le navire lié à un acte terroriste, on dénombre 13 résidences et pas d'autres éléments sensibles. (Voir le Tableau 1, Addenda F p. 3, isocontour de 5kW/m², nappe à l'équilibre). « Vis-à-vis du rayonnement thermique, comme ces résidences sont dans une zone avec un rayonnement thermique supérieur à 5 kw/m², mais inférieur à 16 kw/m², les

⁴⁷ <http://www.ceaa-acee.gc.ca/050/documents/14504/14504F.pdf> p. 189 (197 en page internet).

⁴⁸ http://www.energycentral.com/centers/energybiz/ebi_detail.cfm?id=227

personnes à l'intérieur d'un bâtiment seraient bien protégées et pourraient y rester en attendant l'arrivée des secours. » Et qu'en seraient-il des autres ?

Compte tenu que des résidences se trouvent à l'intérieur de l'isocontour 5kw/m² pour la nappe à l'équilibre. Je recommande que le scénario terroriste soit retenu. Je pourrais comprendre qu'il ne le soit pas dans une zone industrielle mais pas ici.

Dans l'évaluation des conséquences, il est question des décès, qu'en-t-il de tous des autres conséquences en termes de blessures ?

Dans sa complaisance vis-à-vis Rabaska, notre gouvernement le laissera-t-il déterminer seul les zones de sécurité ? Les intervenants des différents ministères malgré leur bonne volonté ont démontré lors de période des questions qu'ils n'ont pas les outils ni l'expertise pour évaluer les risques et encore moins évaluer l'analyse de risques de Rabaska. Les ports méthaniers, c'est tout nouveau pour eux. Pour avoir participé à deux jours d'audiences à Cacouna, j'avais fait exactement la même observation même si ce n'était pas nécessairement les mêmes représentants des ministères qui étaient là. J'étais consternée.

Pendant la première partie des audiences de Rabaska, suite à quelques affirmations telles : « Je ne suis pas spécialiste de la norme... c'est la Régie du bâtiment qui est responsable de son application au Québec » (DT 2 p. 20) ; « Les mesures d'urgence s'établissent à partir de l'évaluation de risque qui est faite affirme le responsable de la sécurité civile de Lévis », et « Le ministère de la sécurité publique n'a pas de compétences dans l'analyse de risque, on se fie au Ministère de l'environnement » (DT 4 p. 64). Qui lui affirme : « L'analyse de recevabilité faite au ministère indique que les scénarios qui ont été présentés sont jugés acceptables, d'une part, en 2006, actuellement. S'il y a une évolution dans le temps, au niveau des plans d'urgence, ça amène justement à indiquer qu'un plan d'urgence peut être adapté. Et donc, c'est la raison pourquoi entre autres on exige un plan préliminaire,... » (DT 4P. 65).

Il pourrait y avoir des accidents avant que le plan soit changé.... Et c'est très inquiétant que ce soit maintenant le Régie du Bâtiment qui est responsable de la norme de sécurité concernant les entreprises de produits dangereux. Ce n'est pas rassurant à entendre surtout quand on a pris connaissance de la complexité de l'Analyse de risques.

Enfin, heureusement : « M. Waaub commissaire, a en ces termes très bien traduit ce qui devenait évident: « c'est comme si on n'avait pas la capacité gouvernementale de produire l'expertise nécessaire à juger des données qu'il faudrait pour agir sur ce genre de projet là. La question, c'est: comment comptez-vous assumer la responsabilité par rapport, parce qu'en cas de débordement évidemment, il faut assumer, l'État ou les pouvoirs publics, c'est eux qui assument la responsabilité de l'intérêt public, et comme on est ici pour faire une décision informée, il y a des questions qui se posent, donc c'est comment on va

assumer cette irresponsabilité par rapport justement à ce manque d'expertise, de moyens ou de modèles pour assumer les conséquences? »DT4 p.74.

Ouf, ceci m'a donné un peu d'espoir... au moins on est conscient. Mais comment s'y prendront les fonctionnaires pour arriver à une évaluation rigoureuse? Va-t-on laisser l'entreprise décider de ce qui est acceptable comme risques pour la population? Compte tenu de tout ce qui précède et le fait que des résidents du secteur ne sont pas au fait de tout ça, ils pensent pouvoir se fier à l'entreprise. Alors si la zone d'exclusion demeurerait ce qu'elle est proposée des résidents décideront de demeurer autour du terminal, ne connaissant pas tous les risques que cela comporte. La responsabilité des ministères et du gouvernement est d'autant plus grande.

La complaisance du Gouvernement Charest vis-à-vis le promoteur en plus du manque d'expertise des ministères me font craindre.« Nous agissons selon nos intérêts »... dit le Ministre Jean Charest, le 5 mai 2006. Cette affirmation amplifie encore davantage mes questionnements et mes inquiétudes. Le Gouvernement québécois a des intérêts dans Gaz Métro par le biais de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, le gouvernement Charest a comme chef de cabinet un ancien vice-président de Gaz Métro ; le gouvernement Charest a bien sûr des intérêts dans Rabaska.

Pour éviter de tels risques, le Congrès américain a remis à la FERC l'entière responsabilité de décider si un projet verra le jour ou non. " U.S. regulators say that they understand the security concerns of affected communities. (ce dont la mairesse de Lévis n'a jamais démontré à ses citoyens, elle s'en remet à la commission) Toward that end, they say that the due diligence process for permitting LNG storage facilities will never be short-circuited. But, Congress has come down on the side of more LNG development and the recent energy bill has given FERC exclusive jurisdiction when it comes to permitting new facilities".⁴⁹

Nous investissons énormément d'argent dans les évaluations environnementales et tenues d'audiences publiques au Québec et au Canada. (Le Devoir, 5-01-07). Toutefois au Québec nous demeurons avec la crainte constante que la décision finale soit entachée d'intérêts partisans. Et cela, d'autant plus dans le dossier qui nous préoccupe, compte tenu que les politiciens ont déjà fait connaître leur position et que le questionnement de M. Thomas Mulcair sur la sécurité de ce projet fait partie des raisons qui lui ont coûté son poste de ministre. Le chef du Cabinet du premier ministre, ancien vice-président de Gaz-Métro était en désaccord avec les positions de M. Mulcair au sujet du gaz naturel et des terminaux méthaniers⁵⁰.

Le Bureau d'audiences publiques, instance qui se veut indépendante et neutre, et qui a un code d'étique sévère à respecter, devrait avoir pleine juridiction pour statuer sur de tels projets tout comme la FERC aux Etats-Unis.

⁴⁹ http://www.energycentral.com/centers/energybiz/ebi_detail.cfm?id=227

⁵⁰ Michel Corbeil, Journal Le Soleil, 28 février 2006.

Comme nous ne réglerons pas ce point aujourd'hui je demande en plus de la rigueur de la commission qu'à tout le moins les professionnels des ministères concernés malgré le manque d'expérience dans le domaine, donnent franchement leur opinion et évaluation de même que les différents ministres. La position de partie qui ne laisserait plus place à l'opinion professionnelle est pour moi contraire à une réelle démocratie. Nous avons tous comme québécois une responsabilité à veiller au maintien de notre démocratie. Et le Gouvernement a une obligation d'assurer des conditions sécuritaires pour les citoyens

Pour avoir pris connaissance de l'ensemble des risques liés au GNL et à l'installation de Rabaska, je veux indiquer que même si le risque était peu probable comme le promoteur le répète dans son étude d'impact, advenant un accident les conséquences peuvent être majeures et fatales. Et cet aspect doit être hautement pris en considération dans l'évaluation.

C. Histoires d'accidents de gazoduc et de chauffage au gaz.

Nous savons tous que le gaz naturel qu'il soit à son état liquide ou gazeux est en soit un produit inflammable, explosif, donc dangereux. Qui dit manutention d'un produit dangereux dit risque d'accident.

Je veux simplement rappeler ici quelques accidents qui démontrent que même s'ils n'étaient pas attendus, ni peu probables ces accidents se sont produits. Je nomme d'abord l'accident qui est survenu dans un centre industriel en Belgique à l'été 2004, si je ne me trompe. Bris d'un gazoduc par erreur humaine : 18 morts et de nombreux grands brûlés qui ont dû être transportés dans tous les hôpitaux européens.

Pointe-du-Lac au Québec, décembre 2004, explosion de gaz naturel suite à une fuite souterraine et conflagration : un décès et énormément de dommages matériels, sociaux et psychologiques.

28 décembre 2005 : Fuite de gaz et explosion dans un bloc appartement en France, des morts et blessés.

Une fuite de gaz nécessite une évacuation à Trois-Rivières, 7 novembre 2006.⁵¹ Ici, on pourrait en nommer plusieurs.

Je cite un extrait de : Pipe Bombs Natural gas pipelines are just long land mines. De :Arthur Caldicott, Cobble Hill, British Columbia.

«Consider these statistics from the Office of Pipeline Safety in the Unites States. The numbers represent fourteen and one-half years of natural gas pipeline incidents, from 1986 to June 30, 2000: There were 3116 incidents, which killed

⁵¹ <http://www.lhebdojournal.com/article-49990-Une-fuite-de-gaz-naturel-necessite-des-evacuations-dans-le-secteur-Normanville.html>

309 people, injured 1398, and been responsible for 436 million dollars of property damage. For those with pipes running into their homes, these could be very alarming facts. Distribution pipelines had 1954 incidents, killed 267 people, injured 1189, and been responsible for 227 million dollars in property damage. Transmission pipelines – usually running across miles of woodland and farmland, and a long way from your basement – still account for 1162 incidents, 42 deaths, 209 injuries, and \$251 million in damages.

A little quick math: these stats work out to an incident every couple of days, an injury every four days, and a fatality every seventeen days.»

M. Caldicott a tiré ses statistiques de: Natural Gas Pipeline Operators, Incident Summary Statistics By Year, 1/1/1986 – 06/30/2000, Transmission Operators. Office of Pipeline Safety.⁵²

Ce sont des statistiques des États-Unis où le réseau de gazoducs et de clients est beaucoup plus étendu que celui du Québec, toutefois elles indiquent tout de même les risques liés au gaz naturel et toutes proportions gardées, je crois que les incidents liés au Gaz naturel sont tout aussi fréquents au Québec. Ils font partie du quotidien, entraînent des dommages et inconvénients aux populations ; ils ne sont pas ou peu publicisés tant qu'il n'y a pas de morts ou de blessés. Le risque est tout de même là et les conséquences peuvent être majeures comme elles l'ont déjà été.

Des accidents peuvent aussi être occasionnés par les tiers, l'exemple du mois d'octobre du Groupe Océan le démontre bien. Ce groupe qui a de gros intérêts pécuniaires dans sa défense de Rabaska mériterait-il vraiment notre confiance?⁵³

Les quelques accidents énumérés ne tracent pas un portrait exhaustif des accidents liés au gaz naturel, c'est suffisant toutefois pour se demander si l'utilisation du gaz naturel comme source de chauffage est un bon choix?

D. Principe de précaution.

Le principe de Précaution défini par l'ONU en 1994 se lit ainsi : « Quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, l'absence de certitudes scientifiques absolues ne doit pas servir de prétexte pour différer l'adoption de mesures ». Le Gouvernement du Canada en a défini un cadre d'application, il précise : « L'application de la précaution est intrinsèque à la prise de décisions scientifiques pour gérer le risque, et se caractérise par trois éléments fondamentaux : la nécessité de prendre une décision, l'existence d'un risque de préjudice grave et irréversible, et l'absence de certitude scientifique absolue.⁵⁴ »

⁵² http://ops.dot.gov/stats/tran_sum.htm

⁵³ <http://www2.canoe.com/infos/societe/archives/2006/10/20061031-081104.html>

⁵⁴ <http://www.pco->

http://www.pco.gc.ca:80/default.asp?Language=F&page=publications&sub=precaution&doc=precaution_f.htm

L'évaluation des risques présentée par Rabaska assure-t-elle une certitude scientifique absolue? Personnellement en l'étudiant et en tentant de bien comprendre sa présentation, j'y ai perçu des contradictions et il en est de même pour ce qui est des données souvent très divergentes de différentes écoles d'experts. M. Michel Labrie, ingénieur et Directeur de la section Chaudières Appalaches au Ministère des Transports, a d'ailleurs nommé le contexte présent d'incertitude scientifique dans les Avis des Ministères le 22-06-06. (P6, page 92).

De plus, l'hésitation, l'apparente non-volonté ou la non-volonté apparente de donner toute l'information, le manque de transparence se traduisant souvent en des affirmations globales, répétitives et standardisées concluant qu'il n'y a jamais de risques où qu'il est si faible et peu probable, donnent ainsi le message qu'il ne faut pas en tenir compte; ce manque de transparence dis-je me laisse très sceptique, ne m'assure en rien la sécurité du projet dans le secteur et ne me fait pas non plus la démonstration d'une certitude scientifique absolue. Selon moi, une certitude scientifique absolue se traduit clairement et sans équivoque. Je souhaite seulement que la Commission ait tous les éléments nécessaires afin de pouvoir se faire une opinion juste sur la question.

Par ailleurs, je suis certaine que l'existence d'un risque de préjudice grave ou irréversible existe, quelle que soit sa probabilité, pour les citoyens du secteur. De même qu'il y a un risque de préjudice grave à l'environnement advenant un accident majeur. Le principe de précaution me confirme que ce projet ne devrait pas s'établir dans un secteur résidentiel.

M. Thomas Mulcair, le 29 mars 2006, a d'ailleurs affirmé : « J'ai acquis la conviction profonde que le projet Rabaska ne verrait pas le jour là où il a été projeté, pour des considérations judiciaires et de sécurité publique... ». Ex-ministre de l'environnement, M. Mulcair connaissait très bien le projet Rabaska et avec ses impacts positifs au plan économique qui sont aussi à prendre en considération pour le développement durable. S'il a fait ces déclarations c'est qu'il avait les informations qui lui indiquaient qu'il fallait user de prudence.

A cause du site visé, Rabaska introduit un conflit de valeurs. Les québécois souhaitent le développement de leur économie, oui et pour ma part une économie durable. Les québécois veulent-ils un développement qui n'assurerait pas la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement? Une économie florissante est-elle prioritaire à la sécurité? Je suis certaine que non, ni au Québec, ni au Canada. Les plus grands défenseurs des retombées économiques de ce projet seraient pour plusieurs désolés si un accident survenait. Si seulement Rabaska avait choisi un site industriel à distance des résidents, le conflit sécurité/économie n'aurait pas le pouvoir de clivage qu'il exerce actuellement entre les partisans et les opposants.

Je considère que dans le plus grand respect d'une valeur de base de notre société qu'est la sécurité le projet Rabaska doit être rejeté. Placer l'économie au-dessus de la sécurité des personnes, des biens et de

l'environnement serait je crois une regrettable et dangereuse première au Québec et au Canada. Je crois que ce pas ne doit pas être franchi pour préserver la sécurité et l'harmonie de nos sociétés.

Développement durable

Au Québec, le développement durable a été statué légalement. Je demande que l'esprit de cette loi soit respecté et ses principes appliqués; que le Gouvernement soit logique et conséquent avec ses choix et énoncés politiques. La majorité des québécois endossent les principes de développement durable mis de l'avant. Il devient impérieux que les énergies vertes et renouvelables soient développées en substitution aux hydrocarbures qui contribuent progressivement et rapidement à la détérioration de notre planète.

Même si le gaz naturel est le moins sale des hydrocarbures, il produit seulement 25% de moins de CO² que le mazout et le méthane 21 fois plus. Le gaz naturel n'est donc pas une énergie verte, il n'est pas renouvelable et sa durée de vie est très limitée.

Tant qu'à moi, je crois qu'une plus grande accessibilité au gaz naturel au Québec ne fera que retarder la volonté gouvernementale et le développement d'énergies vertes tels le solaire, la géothermie, et le biomasse de même que la poursuite du développement du grand potentiel de l'énergie éolienne et de son intégration dans le réseau électrique. Les énergies vertes ont le potentiel d'une réelle sécurité énergétique et sont capables d'assurer notre indépendance énergétique.

Il n'est pas justifié de porter atteinte au fleuve et à une partie de sa rive demeurée vierge, de détruire un milieu humide, de couper des centaines d'arbres adultes, de forer des rivières, de détourner le nid d'un ruisseau important, de risquer la perte de plantes rares et d'espèces de poissons menacées, d'occasionner la perte de puits domestiques, d'ajouter à la pollution de l'air et aux GES lors de la construction et par les procédés liées au GNL et à son transport pendant l'exploitation, GNL dont les besoins ne sont pas plausibles. En tout cela, le projet n'est pas conforme au développement durable.

Seule une situation de risque plausible à la sécurité énergétique à court terme pourrait selon moi justifier un tel choix. Je crois que le Québec n'en est pas là, il a d'autres choix.

Rabaska va de plus à l'encontre du principe 11 de la loi sur le Développement durable qui incite à « protéger et à mettre en valeur les lieux, les paysages, le patrimoine, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui les caractérisent ». Au contraire l'installation de cette industrie lourde aura comme effet de diminuer la valeur de ces caractéristiques du milieu et conduira de toute façon à la transformation de ce secteur en zone industrielle. Le

rôle que jouent les paysages et le patrimoine n'aura plus place à être exercé. C'est une perte pour l'humain.

La qualité de vie est au centre des préoccupations du développement durable, c'est l'objectif ultime si on peut dire ainsi; elle est inscrite dans les principes de la loi. Comme indiqué dans le chapitre sur l'acceptabilité sociale, Rabaska porte et portera atteinte à la qualité de vie des citoyens du secteur les privant d'une bonne partie des atouts du milieu à cette effet.

Plusieurs résidents du secteur, 133 résidences dans un périmètre de 1.5 km, dont 37 à Beaumont pour 99 personnes, qui devront déménager pour protéger leur intégrité et leur tranquillité d'esprit n'auront pas la possibilité de se payer tous les avantages que nous avons dans le secteur, tout simplement parce qu'il n'y a plus de terrains disponibles au fleuve et le marché des résidences avec vue sur le fleuve est devenu inaccessible à plusieurs d'entre nous.

Bien sûr Rabaska aura des retombées économiques dans la région et pour les gouvernements, il faut toutefois se demander si cet apport d'argent de cette industrie qui n'a pas les caractéristiques du développement durable peut rencontrer l'esprit de la loi du développement durable. A-t-on besoin de revenus de taxes pour les services, les parcs et le transport au point de porter atteinte à l'environnement et augmenter les risques à la population?

Arracher à des citoyens des qualités environnementales de plus en plus rares, au premier et principal profit de multinationales est injuste pour les résidents actuels et inéquitable pour les générations futures qui ne pourront bénéficier de la qualité de vie que ce milieu pourrait leur apporter. En cela, il m'apparaît clair que Rabaska porte atteinte à l'équité sociale. Par ailleurs, son affirmation que le fait de réduire les coûts du gaz naturel pour ses utilisateurs *contribuera à l'équité sociale* est pour moi très questionnable; la diminution des coûts se réalisera-t-elle et pour combien de temps? Et, si jamais elle se réalise, cette plus ou moins importante diminution de coûts sur de plus ou moins longue période, pour les clients de Rabaska, *légitime-t-elle la perte d'un milieu de vie intéressant pour des générations? Serait-elle-équitable?*

Les retombées économiques du temps de la construction le seront pour quelques entreprises, services et travailleurs et ce sur une base temporaire, est-ce équitable de déloger l'un pour favoriser l'autre?

La loi intègre l'acceptabilité sociale dans ses principes de développement durable, celle-ci étant une condition importante, même primordiale à la réussite de l'intégration d'une entreprise dans un milieu. Le long chapitre dans lequel j'en traite vous indique moult raisons pour lesquelles les citoyens n'acceptent pas ce projet. Bien sûr l'initiateur tente de démontrer une autre version des choses. Des représentants de la gent économique de Lévis, de Québec, des régions de la Beauce et de Bellechasse, des entrepreneurs qui ont un intérêt financier dans le projet en souhaitent la réalisation et c'est avec eux que le promoteur a travaillé à date. Pour avoir les deux pieds bien ancrés dans le secteur du site convoité, je dois dire que Rabaska n'y est pas le bienvenu et bien des personnes des gens

de Québec et de Lévis sont contre ce type de développement, mais ne se lèvent pas nécessairement pour le dire.

M. Thomas Mulcair avait aussi indiqué la faille de Rabaska à ce niveau : « Nous sommes ici devant un cas classique où l'on veut imposer les idées du haut vers le bas. On essaie de forcer un projet dont la population ne veut pas » avait-il dit le 29 mars 2006 à l'Université Laval en tendant sa main droite en hauteur pour la descendre quelque peu, son geste en complète harmonie avec sa parole, observation faite in visu étant présente au débat public. Par la suite, ses propos aux journalistes nous ont permis d'apprendre qu'il avait suggéré au Cabinet des Ministres de rencontrer l'initiateur pour lui indiquer les embûches qu'il risquait de rencontrer de sorte que celui-ci réévalue le choix de son site avant qu'il ne soit tard pour lui. Sa proposition avait été refusée par le Cabinet Charest.

Auteur de la Loi sur le développement durable, et ayant la responsabilité de ce dossier de par sa fonction de ministre de l'environnement, M. Mulcair parlait en toute connaissance de cause. Pour ma part, je considère que Rabaska ne rencontre pas le principe d'acceptabilité sociale tel que présenté dans la loi du développement durable.

Enfin, le projet Rabaska porte atteinte à tous les éléments du milieu naturel du secteur, il dénature ce milieu pour le profit de multinationales et des entrées de taxes, tout est en contradiction avec un développement durable en commençant par son produit.

Pour tous ces accrocs, ce non-respect des principes nommés, je crois que Rabaska ne respecte pas les principes et l'esprit de la loi sur le développement durable.

Compte tenu que les projets de ports méthaniers sont des premières au Québec, qu'ils touchent à plusieurs principes de la loi sur le développement durable, et que cette loi fait aussi partie des premières..., est-ce que le MDDEP et/ou la Commission du Bureau d'audience publique demandera la contribution de M. Harvey L. Mead, nouveau commissaire au développement durable, pour obtenir une opinion neutre sur l'ensemble de ces projets versus le développement durable et en particulier celui de Rabaska?

Selon le mandat et la place de ce commissaire au développement durable dans la structure gouvernementale, lesquels ne sont pas clairs pour moi, et compte tenu du rôle d'impartialité du Bureau d'audiences publiques sera-t-il plus prudent de laisser au MDDEP cette consultation ou vaut-il mieux que la commission la réalise? M. le Président je suis certaine que votre commission trouvera une réponse adéquate à cette question.

Impacts psychosociaux et santé globale

Pour ce chapitre, je mettrai mon chapeau de Maître en travail social avec 28 ans d'expérience de travail auprès d'adultes éprouvant des difficultés de fonctionnement psychosocial de différents ordres. Bien sûr, loin de moi l'idée de faire une thèse sur les impacts psychosociaux du projet Rabaska et encore moins de personnaliser des difficultés particulières que j'ai pu entrevoir chez certains concitoyens.

Je veux plutôt à partir de ma connaissance du fonctionnement humain et de mon expérience professionnelle, à partir de mon vécu actuel dans la dite situation et de mes observations dans le milieu, brosser un tableau le plus juste possible des réactions individuelles et collectives à un tel projet et des répercussions psychosociales que le projet Rabaska est en train d'entraîner sur les gens d'ici.

D'entrée de jeu, je dirai que les impacts psychosociaux étant directement liés à l'humain, ils constituent un chapitre difficile à traiter parce qu'il rejoint la vulnérabilité des êtres. Peu de personnes n'aiment étaler ses difficultés sur la place publique et plusieurs n'aiment pas entendre les difficultés personnelles des autres par peur de se sentir rejointes. Cette tentative de protection personnelle, souvent inconsciente, contribue à isoler les personnes, laissant souvent chacun seul avec son malaise.

Cet état de fait constaté dans les relations humaines peut en partie expliquer la façon dont le promoteur a abordé le thème des impacts psychosociaux. Décrivant quelques grandes généralités telle sa réponse aux questions QC161 et QC162, le promoteur a évité l'être humain.

Lors de la première séance d'information, en pleines vacances d'été les 10-11-12 juillet 2004 et durant la course Transat que tous les amants du fleuve et de la voile courent observer, les représentants du promoteur ont pu constater la colère des citoyens qui démontraient pacifiquement leur indignation à ce que des multinationales aient, depuis un an (juillet 2003) à leur insu et en complicité avec le maire de leur municipalité, planifié de prendre leur territoire et briser leur environnement à leur propre profit.

La valse des émotions pénibles étaient déjà mise en branle. Selon l'évolution de la situation, les personnes éprouvent colère, peur, tristesse. Dans un va et vient, ces émotions difficiles se bousculent dans leurs diverses formes d'expression : frustration, peine, déception, inquiétude, anxiété, angoisse. Parfois la situation fait pointer l'espoir, espoir souvent vite anéanti par d'autres éléments.

Rejoignant les personnes dans leur territoire et leurs valeurs les plus chères, telle une menace, Rabaska constitue un puissant déclencheur d'émotions pénibles, répétitives et difficiles à gérer. Pour ma part, je dois vous dire que je n'ai jamais vécu autant de colère dans toute ma vie que pendant ces

2 ans 10 mois, ni autant d'inquiétudes. Les émotions pénibles prenant beaucoup de place, il en reste moins pour la joie dans toutes ses connotations positives.

Oui, depuis le moment où les citoyens de Beaumont et Ville-Guay ont appris que des pourparlers étaient en cours en vue d'une utilisation de leur territoire pour la construction d'un port méthanier, l'inquiétude s'est immiscée et, au fil des questionnements et de la connaissance du projet, elle a pris place dans tous les espaces de vie des citoyens les plus directement concernés.

Où seraient exactement situées les installations? Leur périmètre de sécurité, est-ce suffisant? Peut-on vivre en sécurité à côté de cela? Devrai-je partir d'ici? Nous dit-on toute la vérité au sujet du gaz naturel liquéfié? Est-ce possible de vivre à côté d'un tel chantier de construction, et pendant trois ans? Comment les municipalités vont-elles se positionner? Puis-je leur faire confiance? Quels seront les impacts sur ma santé physique et mentale? Si je décidais de partir, où vais-je aller? Y aura-t-il encore un emplacement qui donne sur le fleuve qui pourra m'être abordable? Le gouvernement tiendra-t-il compte de nous ou pas, dans la décision finale? Et les questionnements continuent et continuent au fil des informations et des événements.

Un état de qui-vive ne laissant plus place au repos s'est installé chez les résidents les plus concernés. Ils sont assiégés dans leur milieu de vie, ils doivent tenir la garde, être aux aguets des moindres mouvements de l'envahisseur. La menace d'atteinte au territoire propulse tout être vivant dans une position non volontaire où il se retrouve aux aguets, à l'affût, réflexe sain de protection. Réactions légitimes, je dirais normales mais réactions combien difficiles à gérer pour l'être humain. L'atteinte au territoire constitue d'ailleurs un champ reconnu du domaine de la psychologie.

La personne humaine aura souvent du mal à gérer ce réflexe de protection particulièrement si la menace dure et est difficile à cerner. Un état de veille constant risque de s'installer et d'entraîner rapidement son lot de répercussions tant au niveau social qu'au niveau de la santé. Comme l'esprit n'a pas de répit, rapidement peuvent s'installer des difficultés de sommeil, d'attention, de concentration au travail, de digestion, ou d'humeur. On devient plus irritable, des problèmes d'anxiété-angoisse, de dépression, ou autres symptômes psychosomatiques, maux de ventre, tension musculaire, découlant tous du stress que la personne n'arrive pas à relâcher suffisamment, la cause étant persistante. Ces répercussions au niveau de la santé physique peuvent bien évidemment se répercuter au niveau des relations interpersonnelles .

Une situation semblable qui atteint la personne directement dans sa vie et son espace et de plus, sur une très longue durée, est porteuse d'un stress persistant qui peut devenir nocif. Les personnes tentent de prendre du recul, analyser froidement la situation, relativiser les choses, rétablir une priorité dans leurs valeurs, se centrer sur ce qui est le plus important pour eux et ainsi ne pas se laisser envahir par ce stress constant. Certaines personnes selon leur fonctionnement, iront dans l'évitement pour relâcher soit la tension, la colère ou éviter l'angoisse; ou tenteront de faire baisser ou de fuir le stress dans des

produits ou activités relaxantes parfois de façon démesurée de sorte que ces dernières entraîneront des répercussions négatives au niveau des relations et de la santé.

Comme l'envahisseur se manifeste constamment dans le quartier, de l'information continue de circuler. Incognito, Rabaska fait ses explorations sur le terrain, la menace est alors difficile à cerner et omniprésente. Les conversations des résidents en sont aussi envahies, pas une journée sans que la pensée et les conversations ne soient ramenées à ce monstre qui rôde autour et qui par le pouvoir de son argent tente de prouver qu'il est acceptable. Certaines personnes sentent le besoin d'en parler constamment alors que d'autres tenteront d'éviter le stress en en parlant le moins possible, ce qui occasionnera des tensions dans les relations familiales, de couple et de travail. Des amis ou connaissances voulant éviter le sujet éviteront aussi les personnes.

Les perceptions du projet varient d'une personne à l'autre dépendamment du lieu de résidence de chacun, des conséquences de ce projet sur sa vie, de l'importance accordé à l'environnement, des avantages que chacun pense en retirer, de la connaissance du projet et de ses réelles répercussions, de l'idée que chacun s'est faite ou pas sur ce qu'est ou devrait être le développement économique, du sens critique de chacun, de la place donnée à l'argent, de la connaissance des études d'impact ou pas et de l'interprétation qui en est faite. Et on pourrait poursuivre... les occasions de différences de perceptions sont infinies et sous-tendues par les valeurs de chacun.

Plus les personnes pensent en retirer soit des avantages ou des inconvenients, plus il y a de chances qu'elles s'ancrent dans leur position. Des positions opposées ont occasionné des conflits interpersonnels, familiaux et sociaux et continuent de maintenir des tensions importantes au sein des municipalités, des conseils municipaux avec des groupes de citoyens, et au sein des communautés comme telles.

Rabaska n'a rien fait pour faire baisser les tensions. Au contraire, à maintes reprises il a jeté du discrédit sur les opposants; au lieu d'écouter ce que les opposants ont à dire, il parle de campagne de peur; au lieu d'écouter leur peur derrière les paroles, il accuse de désinformation. Il ne répond pas aux invitations des opposants, il intimide laissant toujours porter du discrédit sur les opposants; cf : lettre Kelly jointe. Ces façons de faire provoquent nécessairement des réactions de colère chez l'ensemble des opposants, émotions qu'ils doivent gérer du mieux qu'ils le peuvent , certains vont les ravalier, (ce qui est très nocif pour la santé) par crainte que le promoteur ne retourne encore le tout contre eux ou discrédite à nouveau.

Cette crainte, les citoyens la portent sinon consciemment, du moins intuitivement et de ce fait certains se taisent, gardant leurs émotions et leurs pensées; les moins concernés par le projet éviteront de se prononcer, de s'impliquer, garderont leur distance physique qui les protège; cette distance qui isole les opposants.

Les citoyens les plus concernés peuvent d'autant plus craindre qu'ils savent et de façon très consciente et angoissante que peut-être un jour ils auront à négocier avec le promoteur qui aujourd'hui ne veut pas les entendre et qui, si le projet était accepté, aura alors le gros bout du bâton. Ils gardent donc leurs réactions et avec le temps nous pouvons remarquer une tendance des personnes concernées à se retirer, à s'isoler davantage. Et bien sûr cette tentative d'auto protection causera des dommages encore plus grands sur la santé physique et mentale, sur les liens interpersonnels et de support social, dommages qui prendront avec le temps d'autres couleurs encore moins désirables.

De plus, à certains niveaux, la vie s'arrête pour nous. Les périodes habituelles de repos, de sommeil, de sport, de loisir et de préparation de repas élaborés en famille, de bénévolat, sont utilisés à comprendre ce projet, à faire ce que chacun juge comme étant ce qui est à faire dans le contexte, soit pour protéger l'environnement ou s'assurer que ce projet ne passe sur notre dos comme si de rien n'était. La vie s'arrête aussi dans l'entretien et la gérance de nos biens, dans la possibilité de vendre nos propriétés. Un emploi plus valorisant a ainsi été sacrifié, faute de preneur pour la résidence. Que fait-on de telle ou telle rénovation? Vaut-il la peine de les faire? Tel projet, la planification d'un nouvel enfant, tel voyage, telles vacances? Des questions auxquelles nous devons donner réponse sans avoir toutes les informations pour le faire.

Même si des éléments de notre vie ne semblent plus sous notre contrôle, la vie continue. En plus des tensions occasionnées par ce projet, nous devons faire face aux autres difficultés et stress de la vie, de nos vies dont nous nous sentons dépossédées.

Nos enfants, plusieurs familles dans le secteur ont de très jeunes enfants, et nos adolescents ont besoin d'être entendus et qu'on partage du temps avec eux, de même pour les conjoints. Les individus doivent aussi faire face aux exigences et stress du milieu de travail. Comment concilier, gérer tout cela et en même temps rester en santé? Enfin, notre système nerveux a dans notre société moderne l'élastique déjà très tendu, l'ajout sur nos têtes d'une épée de Damoclès telle Rabaska ne risque-t-il pas de le faire sauter? Pour ne pas dire « petter au frette »... Au frette du GNL.... (Un peu d'humour détend l'élastique, et comme dit le proverbe, vaud mieux en rire qu'en pleurer...).

Toutefois une telle situation de stress qui perdure depuis 2 ans et 10 mois cause des dommages à la santé globale des personnes et des coûts de santé. Déjà, des frais de consultation médicale ont été portés au compte du Ministère de la Santé suite à des problèmes liés au stress et des individus se sont payés des traitements d'acupuncture, d'ostéopathie, des massages, et autres traitements ou consultations pour pouvoir tenir le coup. S'il s'avérait que cette situation perdure encore des années, nous pourrions nous retrouver alors avec des répercussions importantes sur la santé physique, mentale et sociale des gens et davantage de coûts au système de santé.

Il est scientifiquement reconnu qu'un stress important sur une longue période peut occasionner des dommages de tous ordres à la santé humaine.

Comme vous le constatez, dans ce chapitre, je n'ai aucunement fait référence à l'évaluation des impacts psychosociaux de Rabaska car je crois qu'il n'y a pas que moi qui suis en mesure de constater l'aberrance de son contenu. Personnellement, je ne crois pas que les offres d'achat, ni une offre de paiement des frais de déménagement, ni des taxes, font qu'il n'y a pas d'impacts psychosociaux comme le promoteur laisse entendre dans sa réponse à la question QC 162 dans le complément aux études d'impact. Réponse qui démontre jusqu'à quel point le promoteur compte acheter l'assentiment des gens sans tenir compte de ses valeurs. Et il est de plus tout à fait inexact que les gens acceptent davantage le projet en le connaissant tel qu'il l'affirme. Ce sont les gens qui connaissent davantage le projet et travaillent à comprendre les études d'impacts qui ont le plus de raisons de craindre les répercussions de ce projet et de refuser.

Aucune évaluation des impacts psychosociaux n'a été faite par Rabaska. Ce dernier, de toute façon, n'a rencontré des personnes que pour tenter de les convaincre que son projet ne présente que de très faibles inconvénients et n'aura donc pas d'impacts négatifs et que par ailleurs, il apportera plein d'avantages financiers. Le promoteur espérait ainsi arriver à obtenir des gens du milieu, l'acceptation d'options d'achat.

Pour terminer, je me demande comment, si jamais le projet s'installait, Rabaska saura établir avec les résidents un contact qui lui permettrait d'apporter un suivi et support. Sa façon de faire à ce niveau depuis le début, ne présage rien de bon pour l'avenir.

Acceptabilité sociale

Depuis le 3 avril 2004, moment où le quotidien Le Soleil nous a appris l'éventualité d'un port méthanier chez-nous, les nombreux « ça n'a pas de bon sens » dits et entendus des centaines de fois indiquent selon moi combien ce projet ne fait pas l'unanimité et reflètent les maintes raisons pour lesquels les citoyens ne l'acceptent pas.

Les raisons de refus des citoyens se verbalisent ainsi :

- Un port méthanier au Québec, ça n'a pas de bon sens...
- Un port méthanier, ça n'a pas de sens, ça ne cadre pas dans notre milieu, ce serait un massacre.

Ces affirmations formulées de mille et une façons n'ont cessé d'affluer tel un verdict populaire. Je vais dans un premier temps, en A, regarder avec vous ce qu'elles contiennent.

Et par la suite, en B, j'indiquerai comment la mobilisation des citoyens contre ce projet a manifesté aussi la non-acceptabilité de ce projet.

A 1. Un port méthanier au Québec, ça n'a pas de bon sens.

Nous sommes fiers nous les Québécois d'être les champions de la production d'énergie propre et voulons le demeurer.

Nous sommes fiers de l'hydroélectricité et la considérons comme faisant partie de notre patrimoine. A date, le Québec a fait bénéficier les Québécois de leur richesse. De ce fait le Québec est la province canadienne la moins productrice de gaz à effet de serre et de cela les Québécois en développent un certain orgueil et encore plus dans le présent contexte du protocole de Kyoto.

Les Québécois endossent le protocole de Kyoto et nous sommes conscients des répercussions du réchauffement climatique principalement sur la génération de nos enfants et les générations futures. Dans ce contexte, pour moi, l'importation de gaz naturel ne fait donc pas de sens, même s'il produit moins de CO2 que le mazout et le charbon, c'est seulement 25% de moins et nous avons de meilleures possibilités. Ceci a clairement été mentionné aux promoteurs de Rabaska dès notre premier contact avec eux, le 10-11-12 juillet 200, et dit et redit depuis.

Pour maintenir sa position déjà très avantageuse par rapport au Canada et diminuer encore ses éjections de GES, tout en augmentant sa capacité et sa sécurité énergétique, le Gouvernement Québécois a lancé un grand chantier d'éoliennes et de centrales hydroélectriques. Hydro Québec a développé un plan d'économie énergétique de même que de développement de l'efficacité énergétique. Nombreuses recherches et initiatives publiques et privées sont en cours, en vue de développer d'autres énergies vertes, biomasse, etc. Déjà la géothermie et le solaire thermique ont démontré leur efficacité, reste à obtenir une volonté politique pour les rendre plus accessibles et développer le marché.

Le Gouvernement a fait une ouverture à des ports méthaniers dans sa stratégie de sécurité énergétique. Mais, que vient faire un port méthanier dans ce contexte où nous pourrions nous suffire au plan énergétique?

Depuis un bon bout de temps et particulièrement en Commission parlementaire sur l'énergie à l'automne 2005, Gaz Métro fait pression sur le Gouvernement pour hausser le prix de l'électricité du chauffage en vue de rendre le gaz naturel concurrentiel, faisant alors fi du principe d'utilisateur payeur. Les consommateurs d'électricité paieraient davantage pour que Gaz Métro arrive à vendre davantage de gaz.

Les citoyens ne sont pas dupes, ils font les liens, faciles à faire d'ailleurs quand dans la stratégie de sécurité énergétique nous retrouvons exactement le slogan de Rabaska: « La bonne énergie à la bonne place ». Et oui le ministre

des ressources naturels Pierre Corbeil a acheté le slogan de Gaz Métro, le répète dans ses discours et l'a inscrit dans la stratégie québécoise de sécurité énergétique. Et ce pour que le gaz naturel prenne une partie du marché du chauffage ce que revendique à bec et ongle Gaz Métro par ses publicités et son travail de lobbying.

Et alors plus d'électricité pourrait devenir disponible pour l'exportation et plus de profits aux Québécois. Soit pour les profits et même l'exportation; cependant pour ce faire, l'importation de gaz naturel est-il le moyen privilégié par les québécois? Pas par moi.

Exploiter efficacement nos ressources au Québec voilà la bonne énergie à la bonne place, au lieu de nous laisser exploiter. Si notre gouvernement avait le courage de ce choix; il gagnerait bien davantage l'assentiment des québécois que par le slogan vendu par Gaz Métro. En boutade pour caricaturer « le besoin vital de gaz naturel », dans le secteur le slogan de Gaz Métro s'est transformé en : « La bonne énergie à la bonne place et l'argent dans ma poche »....

Un port méthanier n'a donc pas de bon sens dans un Québec en train de développer un plan de sécurité énergétique, de promouvoir un développement durable pour les générations à venir et, de travailler fort à atteindre les objectifs du protocole de Kyoto.

A 2. Un port méthanier, ça ne cadre pas dans notre milieu, ce serait un massacre.

Le choix du site de Rabaska a fait et continue de faire cracher les « ça n'a pas de bon sens ». « Ça n'a pas de bon sens dans notre milieu pour des questions de sécurité », ce que j'ai démontré dans le chapitre traitant de la sécurité et « ça n'a pas de bon sens dans la région, ce dont il sera question maintenant. Seuls les intérêts pécuniaires de multinationales peuvent arriver à imaginer l'installation d'un port méthanier à l'extrémité est de Ville-Guay. Comment peut-on concilier une industrie de grand gabarit tel un terminal méthanier dans un secteur agricole et résidentiel? à quelques mètres de Beaumont, village historique, un des plus beaux villages du Québec de par son architecture, son patrimoine et la beauté de ses paysages? dans une section étroite du Fleuve St-Laurent? face à l'Île d'Orléans, richesse naturelle, touristique et architecturale?

Entrée terrestre et navale de la Capitale Nationale, reconnue patrimoine mondial, la région est aussi l'entrée de nos richesses patrimoniales, culturelles et touristiques. « Les lecteurs du magazine britannique de tourisme et voyage, « Wanderlust », ont placé Québec au troisième rang des meilleures villes à visiter au monde, (...) Québec décroche 95% et devance Venise, qui a récolté 94.2%. »⁵⁵ De plus, « l'Association des croisières du Saint-Laurent s'est donné comme objectif de vendre aux compagnies de croisières non pas une ville, mais

⁵⁵ Pierre Asselin, Journal Le Soleil, 16 février 2006, A 5.

le fleuve Saint-Laurent, de Baie-Comeau à Montréal (...). Elle veut faire du Saint-Laurent l'Alaska de l'est.(...) L'an dernier, les 1000 000 passagers ont laissé 22 millions dans l'économie de la province.(...)une enquête révèle que les passagers qui choisissent le Saint-Laurent en sont à leur sixième croisière».⁵⁶ Aussi, la Ville de Québec veut faire de son 400e anniversaire, une occasion pour les citoyens de renouer avec le fleuve, de redécouvrir une rivière Saint-Charles dépolluée. Quel apport y aurait la construction d'un port méthanier à ces richesses québécoises?

Les atouts de Québec et du Saint-Laurent ne constituent pas seulement une carte postale, ils ouvrent la porte à un échange interculturel combien intéressant. Ces richesses naturelles, patrimoniales et architecturales sont dynamisées par une culture en évolution constante, culture qui prend des couleurs différentes avec l'apport des activités artistiques, et s'enrichit du savoir, de la recherche scientifique, du dynamisme de l'innovation et de la haute technologie dont notre économie bénéficie grandement.

Québec, Lévis, l'Île d'Orléans et les villages face à l'Île ne constituent-ils pas la région dénommée chaleureusement le Berceau de l'Amérique Française. Dénomination qui reflète bien notre histoire, histoire qui a tissé nos racines, histoire à protéger en vue d'assurer notre devenir. Dénomination qui a su démarquer notre identité au plan international et a permis d'y obtenir la reconnaissance de notre culture et attirer chez-nous des milliers de visiteurs de tous les pays du monde. Racines à protéger et à consolider dans la poursuite de notre développement global et de notre ouverture au monde.

Avant de décider si un terminal méthanier pouvait cadrer, s'intégrer dans ce milieu, les promoteurs ont-ils vu les lieux? Ont-ils ouvert leurs yeux? Ont-ils écouté? Ont-ils laissé le milieu les rejoindre? Ont-ils pris le temps de sentir l'âme de ce milieu, de percevoir ce qui l'anime?

Les études d'impacts nous démontrent que le promoteur a plutôt cherché tout ce qui porte atteinte au caractère naturel du milieu et a utilisé ces éléments pour le dévaloriser.

Ainsi au Tome 1 , Chapitre 6, page 6.1, le promoteur affirme : « Le milieu d'implantation du terminal et du gazoduc a été profondément modifié au fil des ans par les activités anthropiques. L'agriculture, la construction de la route 132 et de l'autoroute 20, l'insertion de trois lignes à 735kW reliant le poste de Manicouagan au poste de Lévis et l'urbanisation sont autant d'actions qui ont modifié en profondeur le milieu naturel ».

Activités anthropiques... (anthrope, anthropo- éléments savants signifiant homme, Le Robert Micro).

Le promoteur sait-il ou ne veut-il pas savoir qu'il est dans un milieu semi-urbain, agricole et résidentiel? Et non pas dans un secteur industriel ou dans une zone inhabitée? Il a axé son attention sur les trois lignes hydroélectriques

⁵⁶ Lise Fournier, Journal Le Soleil, Affaires, le 29 avril 2006, p. 60

qui alimentent une grande partie du Québec et que les citoyens acceptent, les technologies du temps n'ayant pas permis l'enfouissement de ces lignes. Il fait référence à la route 132 et à l'autoroute 20. À partir de quels critères le promoteur fait-il son évaluation? Un secteur résidentiel a besoin de voie de communication et dans notre siècle les routes jouent encore ce rôle....

Il souligne que l'agriculture et l'urbanisation a modifié en profondeur le milieu naturel. Modifié? Oui, c'est bien légitime. En profondeur? Non ce n'est pas le cas.

Quel mépris des populations, ces assertions démontrent-elles? Oui le milieu naturel a été touché, nous sommes là dans un secteur agricole et résidentiel et malgré le fait qu'il soit au centre d'un axe de services pour la population québécoise, routes et électricité, notre milieu a conservé la majorité de ses caractéristiques naturelles. Caractéristiques enviabiles par la majorité des milieux résidentiels du Québec.

Ce mépris de notre secteur m'a choquée et a choqué les citoyens de la région. Lors de la première série de rencontres d'information de Rabaska en juillet 2004, un citoyen signalait ce mépris de Rabaska en lien avec les pylônes : « C'est pas parce qu'on a une verrue sur le nez, qu'il faut en installer une deuxième.... ». Et j'ajoute personnellement qu'il ne s'agirait pas seulement d'une verrue, un terminal méthanier dans le secteur aura infiniment plus d'impacts environnementaux que peuvent en avoir les lignes électriques, même s'il est exact que ces dernières entachent le paysage.

Et Rabaska, dans une tentative de rendre son projet acceptable, rajoute de ce mépris au Tome 3, 6.1.1.3 page 6.11 : « Le projet n'aurait aucun effet décelable sur l'intensité, l'étendue et la fréquence des épisodes de pollution par l'ozone et les particules fines : il y a des épisodes de pollution... ». Le fait qu'il y ait des épisodes de pollution donne-t-il le droit de saturer l'air? Le milieu a quelques failles, on peut en ajouter et le rendre non viable....? Merci pour la considération et du milieu naturel et de l'être humain.

Le promoteur dévalorise aussi les terres agricoles sous prétexte que les agriculteurs sont âgés, qu'est-ce que l'âge des agriculteurs vient faire dans la qualité des terres agricoles de notre secteur? Les terres agricoles sont notre garde-manger. C'est grâce à leur terre que mes parents ont nourri notre famille lors de la guerre de 1939-45 et que je suis née en santé, ma mère ayant pu se nourrir adéquatement. Avons-nous le droit, pour le profit de multinationales, d'empiéter sur le garde-manger des générations présentes et futures? Qui prétend pouvoir dire que ces dernières n'auront pas besoin des terres agricoles pour leur survie?

Les promoteurs n'ont pas tenu compte du milieu, ils ont plutôt projeté leur plan sur le milieu et l'ont ajusté aux besoins de ce plan.

Selon moi, l'installation d'un port méthanier dans le secteur porterait atteinte non seulement au milieu immédiat mais aussi à la région.

A l'exception de la section des tours d'Hydro-Québec, les berges du secteur choisi sont à l'état naturel, y installer un port méthanier détruirait irrémédiablement ce caractère rare des rives. La présence d'un port méthanier dans cette partie étroite du fleuve Saint-Laurent porterait atteinte à l'aspect bucolique du paysage reconnu mondialement par les croisiéristes et fortement apprécié des bateaux de plaisance qui aiment naviguer paisiblement dans le secteur et se rendre plus au large.

Le paysage sous toutes ses facettes constitue un élément majeur d'attraction du tourisme et d'attachement des résidents à leur emplacement. Le fleuve bien sûr ajoute à l'environnement campagnard, de même que la vue de l'Île d'Orléans et de la Rive Nord . Quelle que soient les saisons, le paysage panoramique a son attrait indéniable et capte l'attention.

Chaque moment de la journée, chaque luminosité, chaque ombre, chaque température, révèle des couleurs, des nuances et donne un cachet différent au fleuve, à l'Île, aux montagnes dont le majestueux Mont St-Anne, vue panoramique qui m'est constamment accessible de ma résidence par un simple coup d'œil levé vers le nord-est. Les temps nuageux qui lissent le fleuve et drapent les montagnes de bleu cendré ; de même les grands vents qui donnent au fleuve son caractère fougueux et menaçant, maintiennent l'attrait du paysage qui ne cesse de surprendre et d'enchanter.

Ce paysage vivant, constamment en mouvement, et en changement, fait partie intégrante de la qualité de vie du milieu. Cette qualité de vie que les résidents défendent à bec et à ongles est aussi faite des avantages de la vie à la campagne et de la proximité de la ville. L'horizon devant soi, la vue du fleuve, les grands espaces qui permettent le jardinage, les grandes marches en nature, l'accès au fleuve, les arbres adultes qui contribuent à notre air pur, le chant des oiseaux qui s'y nichent, la tranquillité (pas de bruit), et un accès rapide aux activités culturelles et services des villes, c'est de tout cela dont nous profitons et qui constitue notre qualité de vie .

Céder notre qualité de vie aux profits de trois multinationales n'a absolument pas de sens et est injuste, rien du projet de Rabaska ne justifie une telle décision.

Advenant l'installation du projet, les propriétés vendues à Rabaska après une tentative de vente de 18 mois de la part des propriétaires qui désirent partir, seront selon mon hypothèse louées aux travailleurs du chantier de construction qui proviendront de l'extérieur pour des contrats de quelques mois. Ces travailleurs n'auront aucun intérêt et aucun temps pour le milieu si ce n'est pour leur travail et leurs loisirs; une fois leur contrat terminé, un autre travailleur entrera pour un autre type de contrat. Ce va et vient de la période de construction laissera fort probablement les propriétés et l'environnement en piètre état. Les travailleurs permanents seront-ils intéressés à prendre la relève, on ne sait pas. Par ailleurs d'autres entreprises se seront-elles installées autour? Peut-être... Tout cela est de l'ordre de l'hypothèse.

La seule chose qui est certaine c'est que le milieu ne sera plus le même, il sera devenu un secteur industriel lourd où le fleuve et les paysages n'exerceront plus leurs pouvoirs bienfaisants sur la santé et l'âme des humains.

B. La mobilisation citoyenne et la non-acceptabilité du projet.

La non-acceptabilité du projet a aussi été démontrée par les multiples manifestations de désaccord, marche dans les rues, manifestation au fleuve. écrits dans les divers médias, participation et prises de parole constantes aux assemblées des conseils de ville tant à Lévis qu'à Beaumont ont été autant de moyens de dire les raisons de notre non acceptation du projet.

Elle a été démontrée par un refus du projet à 72% lors du référendum de Beaumont où les citoyens ont participé à 70% le 5 décembre 2005.

L'opposition se traduit aussi dans une requête juridique en Cour Supérieure demandant le respect du zonage de Lévis et du règlement 523 de Beaumont, requête signée et payée par 93 résidents du secteur concerné par le litige en septembre 2006.

Cette requête sera qualifiée de « gros phénomène de "Pas dans ma cours" »⁵⁷ de la part de Robert Tessier, président de Gaz Métro, expression qu'il a régulièrement utilisée depuis notre toute première manifestation au fleuve le 16 juin 2004 et reprise par Rabaska et ses lobbyistes .

Tous ces événements ont été publics et médiatisés, je n'élaborerai pas davantage. Je termine donc en ajoutant qu'une telle mobilisation avec tout ce que cela demande: l'implication personnelle nécessaire, les « sacrifices » que cela a supposés, la cohésion demandée entre les groupes, avec l'investissement de temps et d'argent de la part des individus et de la Ville de Beaumont, une telle mobilisation n'aurait pu duré pendant 2 ans 10 mois s'il n'y avait pas eu des valeurs fondamentales qui la sous-tendent. Aucun d'entre les opposants n'aurait pu investir à ce point pour le seul plaisir de contrecarrer.... Chacun l'a fait à son rythme et sa façon selon sa conscience.

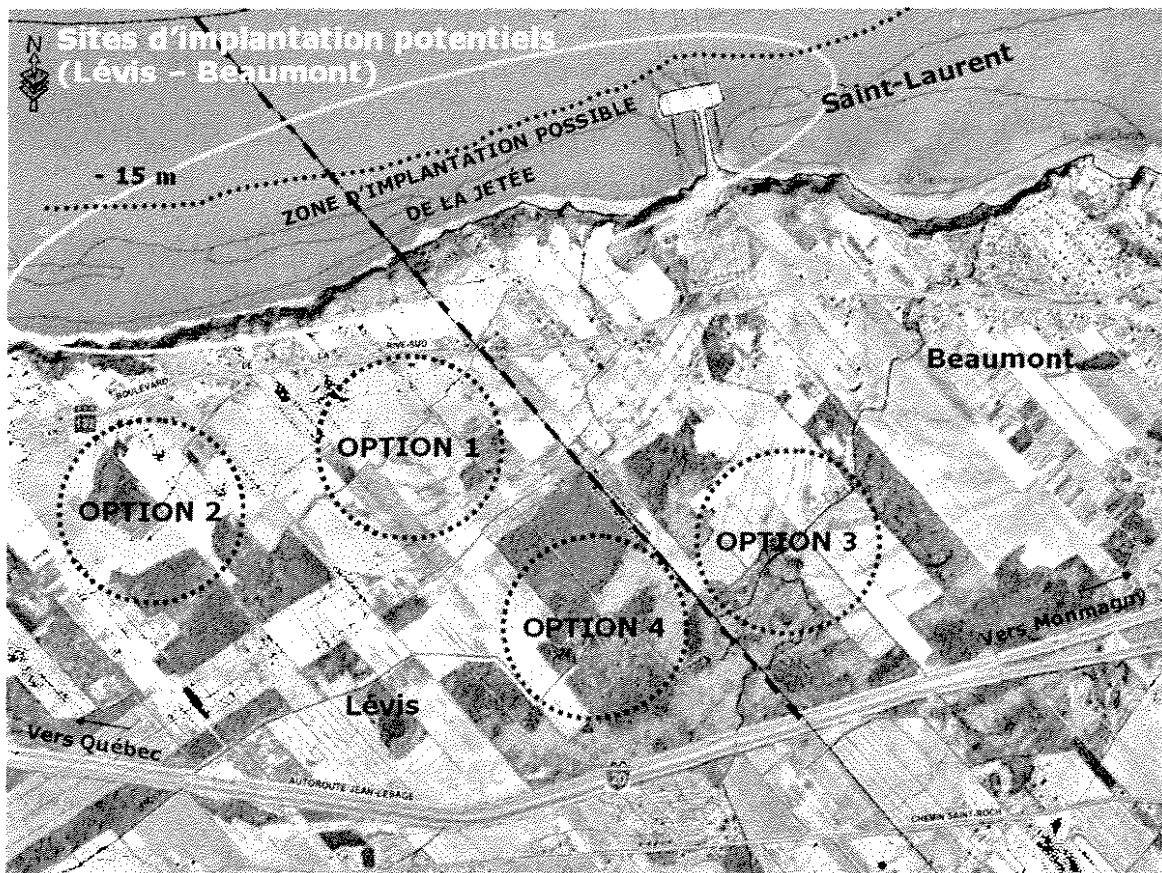
Le « je ne sais pas quoi » du référendum de Beaumont : l'odieux du mépris de Monsieur Glenn Kelly

Le 6 décembre dernier soit 2006, en Audiences publiques M. Kelly a affirmé à la Commission que le référendum de Beaumont ne valait rien parce que le 5 décembre 2004 la population de Beaumont a voté sur « je ne sais pas

⁵⁷ Véronique Bouvier,La Presse, 7 novembre 2006. RABASKA, L'ÉPINE DANS LE PIED ?

quoi ». Les citoyens de Beaumont portait déjà l'odieux de cette affirmation depuis exactement 2 ans, (triste anniversaire...). Comme vous le savez le 6 déc. 2004, M. Kelly avait affirmé que Beaumont avait voté trop vite. « Loin de mettre fin au projet, le référendum de Beaumont où 985 résidants se sont prononcés contre oblige simplement les promoteurs à revoir l'emplacement de leur port méthanier. D'ici Noël, nous allons présenter le vrai projet Rabaska », dit M. Kelly.⁵⁸

<https://www.neb-one.gc.ca/livrelink.exe/fetch/2000/72399/72485/250337/250412/251165/A0L0J9 - Proj et Rabaska - Implamantaion d un terminal mthanier - Description de projet.pdf?nodeid=251169&vernum=0>
(adresse où j'ai pu retrouver le document)



Description du projet Juin 2004

Figure 9. Page 11.

Par la suite, il a souvent dit que Beaumont s'était prononcé sur un avis de projet. Un document papier daté du 29 avril 2004, Avis de projet, que la municipalité de Beaumont a en plusieurs copies et qui est sur le site du BAPE en PR 1 présentait le projet avec toutes ses composantes. A la mi-avril 2004, des représentants de Gaz-Métro dont Mme Sophie Brochu et M. Jean Simard rencontraient quelques citoyens, délégués par les résidents du secteur lors d'une réunion citoyenne suite à la nouvelle du possible projet. Lors de cette rencontre, les représentants de Gaz Métro ont affirmé ne pas avoir de Plan B. Affirmation

⁵⁸ Pierre-André Normandin, Le Soleil, 6 décembre 2006.

entendue à plusieurs reprises de Gaz Métro et répétée par M. Glenn Kelly jusqu'au référendum de Beaumont. De sorte qu'à l'automne, un représentant d'Enbridge affirmait de son côté à la radio de Radio-Canada qu'il y avait des alternatives, on ne l'a plus réentendu.

Juin 2004, l'ONE recevait le document : «Projet Rabaska, Implantation d'un terminal méthanier, Description du projet, Juin 2004, Gaz Métro la vie en bleu, Enbridge, Gaz de France », dont vous avez en début de ce chapitre l'adresse- courriel et la figure 7 qui représente les 4 sites terrestres et la zone de la jetée. Tous les autres ministères concernés par ce projet tant au fédéral qu'au provincial recevaient aussi ce document et travaillaient à partir de ce document et non pas à partir de l'Avis de Projet d'avril 2004 qui est le premier document.

Le 7 juin 2004, la municipalité de Beaumont a constitué un Comité Aviseur ayant comme mandat d'étudier le projet présenté et de produire des recommandations. Le Comité Aviseur a travaillé avec le document « Projet Rabaska, Description du projet » de Juin 2004, ci-haut mentionné. J'ai pu constater que le document : «Description du projet de Juin 2004 » n'est pas déposé par Rabaska sur le site du BAPE, il a été déposé par la municipalité de Beaumont. Il n'est plus non plus sur le site Rabaska depuis la reconfiguration du site, suite à l'arrivée du dernier directeur, M. Kelly, en septembre 2005.

Le 16 juin 2004, Mme Sophie Brochu de Gaz Métro, sur le Louis Jolliet avec les Chambres de commerce, avait proposé aux lobbyistes de Rabaska et à ses autres invités, hommes d'affaire de la région, de regarder le site projeté pour la jetée en pointant la rive au pied du parc Drapeau à Beaumont. En apercevant des citoyens qui brandissaient quelques pancartes en signe de protestation, surprise, elle a ajouté : «Si vous voulez, nous allons poursuivre notre présentation », elle a repris ses acétates et a continué sa présentation du projet alors que ses invités regardaient par les hublots et que des journalistes prenaient des photos. C'était le site projeté pour la jetée au fleuve et le soir même il était présenté sur les chaînes de télévision locales, on apercevait les citoyens présents sur la rive. Le lendemain, les journaux présentaient la nouvelle accompagnée d'une photo.

Lors des séances d'information du 10-11-12 juillet 2004, les représentants de Gaz Métro, de Gaz de France et de SNC Lavalin utilisaient les informations et figures contenues dans le document « Description du projet » de Juin 2004 dont la figure des quatre sites et plus. Ils nous informaient qu'ils n'étaient pas autorisés à nommer aux citoyens le site, mais affirmaient qu'il y en avait un de privilégié et de plus probable, et ils présentaient les 4 options terrestres possibles : figure 9 p. 11, ci-haut de la Description du projet. L'emplacement du projet faisait appel au départ des résidents de la rue de Vitré de qui le consortium voulait acheter de gré à gré les résidences au prix du propriétaire, ainsi il souhaitait ne pas faire d'expropriation.

Lors de la présentation d'un aperçu visuel du projet, on parlait déjà de la possibilité d'enfouissement des citernes et d'installations de talus comme

moyens de mitigation disaient-ils. Nous étions déjà en mesure de nous faire une idée de ce qu'était le projet.

Le 30 septembre 2004, Rabaska avait annoncé une réunion d'information sur l'étude des sites au Ryna Pizza à Lévis, à l'arrivée les citoyens se faisaient remettre par un agent de sécurité un avis comme quoi la réunion était annulée. Le lendemain, des médias ont laissé entendre que c'était un point de presse tenu par les opposants le 30 au sujet du rapport reçu le 24 septembre du Dr. Fay, qui aurait motivé Rabaska à se désister. Cette réunion n'a jamais été reprise.

En mai 2006, dans la réponse à la question CA-009 d'un ministère fédéral, le promoteur affirme : « Les études du comité aviseur de Beaumont reposent sur les informations disponibles en 2004, c'est-à-dire sur un avant-projet comprenant 4 sites d'implantation potentiels et peu d'informations techniques sur le projet (essentiellement les informations disponibles dans l'avis de projet déposé en avril 2004. Cette dernière affirmation est fausse, c'est-à-dire l'avis de projet. Je vous invite à prendre connaissance de cet avis de projet d'avril 2004 présent sur le site du BAPE et le document : « Projet Rabaska, Implantation d'un terminal méthanier, Description du projet de juin 2004, (DC 45).» déposé par la municipalité de Beaumont et vous pourrez alors constater comme moi la différence du contenu d'informations.

La description du projet de juin 2004 présentait les informations de base suffisantes pour que le Comité aviseur puisse donner leur avis au sujet de l'installation d'un port méthanier à Beaumont et les citoyens décider s'ils voulaient de ce type d'industrie sur leur territoire. Les nombreuses personnes nommées qui faisaient partie du comité aviseur avaient été nommées par le conseil municipal du temps le quel, en catimini avec Gaz Métro, connaissait le dossier depuis des mois. Ces membres du Comité aviseur ne se serait investis et commis dans un tel processus comme ils l'ont fait s'ils n'avaient pas eu au départ les informations dont ils avaient besoin pour cette analyse longue et rigoureuse du projet.

Le refus de ce projet par les citoyens de Beaumont n'était pas qu'une question de site, c'est-à-dire d'emplacement final de ce projet, de plus les citoyens de Beaumont était informé de l'alléchante retombée de taxes. Le projet Rabaska entre en conflit avec des valeurs des gens de Beaumont. Les citoyens de naissance ont toujours apprécié leur environnement et ont toujours plutôt bien vécu à Beaumont, et ceux qui ont choisi de s'y installer l'ont fait pour l'environnement et la qualité de vie. Le type de développement proposé par le projet Rabaska ne correspond en rien au type de développement que la majorité des citoyens de Beaumont aimerait voir émerger dans leur municipalité, c'est de ça que témoigne le référendum.

Le 5 décembre 2005, les gens de Beaumont savaient sur quoi ils se prononçaient en référendum.

A compter du 30 avril 2004, de nombreux employés des différents ministères impliqués pour le BAPE ont travaillé sur le même projet que les

citoyens de Beaumont travaillaient à savoir : « Projet Rabaska, implantation d'un terminal méthanier, Juin 2004 ».

Donc, depuis le 06-12-2004, lendemain du référendum, moment où M. Glenn Kelly a annoncé que les citoyens avaient fait le référendum sur un avis de projet, l'odieux de cet avancé porte lourd non seulement sur les citoyens de Beaumont mais sur tous les employés des ministères qui travaillent sur ce projet. Eux aussi portent l'odieux d'avoir travaillé sur : « je ne sais pas sur quoi » (cf. affirmation de M. Kelly, le 6 déc. 2006). Les employés fédéraux et provinciaux ont porté cet odieux de façon silencieuse à l'abri du secret professionnel, ne dévoilant pas qu'ils travaillaient à partir du document de la Description du projet. A compter d'aujourd'hui, le Conseil Municipal et les citoyens de Beaumont trouveront cet odieux plus léger parce que partagé avec vous Messieurs, Dames, professionnels des différents ministères.

Oui, nous avons tous travaillé sur le même «je ne sais pas sur quoi » du projet Rabaska. M. le Président, j'ai tenu à rappeler ces faits pour que l'odieux des affirmations de M. Kelly ne nous appartienne plus. Ni aux travailleurs des ministères, ni au conseil municipal de Beaumont, ni aux membres du comité aviseur, ni aux citoyens de Beaumont, qui eux portent cet odieux publiquement depuis le 06-12-2006 et que des médias, des élus de la Ville de Lévis, des lobbyistes de Rabaska et des partisans du projet ont utilisé dans la foulée du promoteur pour discréditer la position de Beaumont.

« Ce qui appartient à César doit retourner à César » et il est grand temps que ce soit fait pour les citoyens de Beaumont qui ont su demeurer intègres et garder leur dignité malgré ce mépris.

De plus, M. le Président et commissaires, comme tous les professionnels des différents ministères ont travaillé du 30 avril 2004 au 25-01-2005 sur « je ne sais pas sur quoi », il m'apparaît injuste que les contribuables québécois et canadiens aient à payer leur salaire qu'ils méritaient pourtant bien.

Je vous demande donc M. le Président de demander aux gouvernements que les différents Ministères, fédéraux et provinciaux, concernés par cette aberration remettent la facture des heures travaillées sur cette aberration à la partie qui en est responsable. Et de même M. le Président pour tous les frais encourus par la Municipalité de Beaumont pour obtenir des avis sur le projet et ce, au delà du 54 000\$ défrayés par Gaz Métro. Frais que la Municipalité a dû payer à la Firme Stabilis pour obtenir des études sur la sécurité, Gaz Métro ayant refusé d'endosser cette étude indépendante, et les coûts défrayés par la municipalité pour le référendum sur ce « je ne sais pas sur quoi » qu'était le projet Rabaska. En toute justice, il n'appartient pas aux citoyens de Beaumont de payer cette note. Remettons à César ce qui lui appartient.

Ces façons de faire de Rabaska démontrés ici font aussi partie des raisons d'inacceptabilité sociale.

Impact sur le milieu naturel et humain

Les impacts sur le milieu naturel et humain couvrent plusieurs domaines. J'ai déjà nommé certains impacts sous d'autres titres de chapitre, ces impacts leur étant interreliés, je ne prétends pas non plus vouloir couvrir toute cette large question des impacts sur le milieu naturel et humain.

Je ne ferai donc dans ce chapitre qu'attirer votre attention, nommer quelques constituantes environnementales qui me sont particulièrement chers et que, selon mes valeurs et ma perception des valeurs des québécois, la société québécoise devrait défendre à bec et à ongles. Et je questionnerai les impacts éventuels de Rabaska sur ces éléments.

La qualité de l'air

Messieurs le Président et Commissaire, de nombreux points soulevés par les études d'impacts me questionnent encore comme vous pouvez l'avoir constaté par les questions que j'ai fait parvenir à la Commission. N'ayant pas les compétences nécessaires il m'est très difficile de me faire une opinion juste sur tout le chapitre de la qualité de l'air. Toutefois compte tenu justement des questions formulées non seulement par les citoyens mais particulièrement de nombreux experts de divers ministères, il m'apparaît essentiel d'obtenir un évaluation serrée à ce chapitre sinon une contre-expertise.

Je ne reviendrai pas ici sur les questions envoyées à la Commission escomptant que vous puissiez y obtenir des réponses justes, particulièrement sur les calculs des modélisations dont le Tableau 9, page 14 de l'Addenda A. Je signalerai donc que les points sur lesquels je suis en mesure de me faire une opinion.

Comme il est reconnu qu'il n'y a pas nécessité de dépassement des normes établies par les réglementations pour qu'il y ait des impacts sur la santé des personnes je ne vois pas comment on pourrait comme ministère responsable se permettre d'accepter des dépassements

Au tableau 2, page 3.21 de l'Addenda B, le Sommaire des concentrations maximales à l'extérieur des limites de propriété en période de construction (an 1) indique un rapprochement important des normes en ce qui a trait aux PMT, PM2.5, et NO2. Le tableau 5 p. 3.24 présente des résultats semblables pour l'an 2 de la construction, et ainsi au t. 6 pour la résidence où l'impact est maximum et le tableau 7 en milieu zoné résidentiel.

Ces données me donnent à penser que les normes seront habituellement dépassées durant la période de construction. Avec les deux usines de béton et les 133 000 mètres cubes de béton transportés qui faisaient saliver les lobbyistes de Rabaska lors du lancement de leur campagne du Oui à Rabaska, la quantité de machineries lourdes actives sur le chantier, le dynamitage nécessaire cf.

Addenda F p. A 7, les excavations de 1 500 000m³ de matériel et autres types de travaux exécutés, plate-forme en enrochement, etc... il m'est très difficile de croire qu'il n'y aura pas de dépassements importants des émissions aux résidences situées à quelques deux, trois, quatre cents mètres des travaux. Et ce d'autant plus que les représentants des ministères ont dû travailler très fort pour avoir réponse à leurs questions, je me demande encore si les modélisations ont été faites selon les règles de l'art.

J'interroge aussi les émissions d'oxydes d'azote (NOx) pendant la construction et aussi pendant l'exploitation du terminal, et encore davantage si Rabaska utilise un méthanier Qflex dont le mazout lourd sert de combustible. « Le Provalys, (...) ce navire est équipé d'un système de propulsion fonctionnant au gaz naturel, utilisant principalement l'évaporation naturelle de la cargaison comme combustible ; cette innovation permet d'améliorer très sensiblement le rendement global de la propulsion et limite les émissions de gaz à effet de serre »⁵⁹. Le choix du Qflex est motivé par « les besoins de l'industrie a dit le promoteur », GES, protocole de Kyoto, connaît-il?

Les remorqueurs, possiblement 4 avec le Qflex, à eux seuls seront responsables d'une quantité importante d'ozone. Il est à noter que « Kitimat, pour un méthanier de 160 000 m³ de GNL, prévoit quatre remorqueurs d'environ 35 mètres (125 pieds) de longueur et de 10.7 m (35 pieds) de largeur avec un tirant maximal d'environ 5.5 m (18 pieds) compte tenu que les remorqueurs servent à la lutte contre les incendies. » Informations tirées de la Section 3.4 Eaux navigables, de l'Etude d'impact de Kitimat. Il y a de plus les pompes à compression à la jetée dont il faut tenir compte dans ces calculs et qui auront beaucoup à faire pour pomper le GNL en haut de la falaise.

Quoiqu'il en soit, Rabaska ne donne pas l'heure juste aux niveau des Gaz à effet de serre car il ne calcule pas ni la liquéfaction, ni le transport du GNL, ni la combustion du gaz naturel faisant état qu'il remplace le gaz naturel de l'Ouest Canadien et cela en ignorant que le gaz naturel de l'Ouest s'il n'est pas brûlé au Québec, il sera brûlé ailleurs, là où Rabaska affirme faire baisser les GES.

A la question Qc-62 demandant la présentation d'une variante technologique sur la torchère, dans Complément aux études d'impact, le promoteur répond : « Le but de l'équipement est d'évacuer les excès de gaz de façon sécuritaire. Un simple événement aurait pu être retenu à cette fin. La torchère a l'avantage de brûler le gaz naturel réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre. Etc.. »

Par ailleurs, à la page 116 du Rapport d'enquête et d'audience publique d'Energie Cacouna, il est affirmé que « pour limiter les impacts sur la santé humaine, le promoteur n'a pas prévu installer de torchère pour brûler les gaz puisque les émissions de polluants qui seraient générés pour maintenir la torchère en activité seraient supérieures à la quantité de gaz rejetée dans l'air.

⁵⁹ <http://www.enerzine.com/12/1543+GDF-baptise-le-plus-gros-methanier-du-monde+.html>

En n'utilisant pas de torchères, les émissions de Nox dans la région ne seraient pas augmentées ». Chacun y trouve ses avantages... Messieurs le Président et commissaires, peut-être que la norme AP-RP 521, si vous l'avez obtenue, pourra vous aider à y voir clair, si ce n'est déjà fait. L'atmosphère y a intérêt.

Il y aurait davantage de questionnements à ce chapitre, les réponses des représentants des ministères en salle m'ayant donné l'impression d'un peu trop de complaisance ou de facilité d'accommodation sur le sujet, je persiste en demandant à la Commission de veiller à beaucoup de rigueur à ce chapitre. Des affirmations de Rabaska comme : « Les effets des contaminants seront imperceptibles pour la santé » et « La qualité de l'air dépendra de la perception des individus » (Etude d'Impact Tome 3, 6.3.11) risquent d'avoir un impact de minimisation... Imperceptibles ne veut pas dire inexistantes... Si seulement Rabaska voulait bien me dire comment faire pour que ma perception de l'air empêche les particules fines d'entrer dans mes poumons, je leur serais beaucoup redevable de même que mes poumons. Par ailleurs, toute la page 21 de l'Addenda 1, à la fois nomme et à la fois annule les impacts. De ce fait, je crains un effet contaminant de minimisation des impacts sur les diverses instances concernées par l'évaluation de ce projet.

Pour une prise de décision respectueuse de la qualité de l'air, je recommande que ce projet soit situé dans son contexte où, Ultramar, l'industrie la plus polluante de la région, est située à 12 km du site projeté par Rabaska, les citoyens de Lévis s'y retrouvant en plein centre.

Le fleuve Saint-Laurent et ses atouts.

Le paysage.

Le fleuve de par son mouvement continu insuffle au paysage une capacité d'attraction infinie, le rend vivant. Rabaska transformera le secteur visé en zone industrielle et entraînera l'installation d'autres industries, de ce fait les atouts du fleuve qui donnent charme et profondeur au paysage dans le secteur n'exerceront plus leurs bienfaits sur les humains; ceux-ci ayant été disséminés. Les atouts du paysage panoramique incluant les arbres du secteur, le fleuve, l'île d'Orléans et les montagnes de la rive nord, ne pourront plus dans cet environnement industriel lourd exercer le même pouvoir d'attraction touristique.

La qualité de l'eau.

Les eaux du fleuve dans lesquelles le gouvernement québécois et fédéral a injecté des milliers de dollars pour leur décontamination seront touchées. Grâce à ces investissements la Baie de Beauport est devenue plus attrayante qu'elle n'était et chaque printemps des citoyens de Québec refont à la Pointe à Carcy le rite de la baignade au fleuve, rite qu'ils souhaitent devenir réalité et plaisir de tous les jours d'été.

Et tout près, les importants travaux de forage pendant la période de construction de la jetée soulèveront des sédiments et augmenteront les matières en suspension dans le fleuve. Quelle sera l'impact des manœuvres d'amarrage des méthaniers? Le 7 décembre dernier j'ai demandé au promoteur quelle quantité de sédiments fins les méthaniers risquent de soulever à l'amarrage et j'ai donné une synthèse des résultats d'une étude de Kitimat sur le souffle de l'hélice des méthaniers, question que vous retrouvez en DC 1 avec la référence de l'étude d'impact de Kitimat.

Le promoteur a fait valoir que les méthaniers ne soulèveraient pas de sédiments et a mis en doute les résultats de l'Etude indépendante payée par Kitimat suite aux questionnements des ministères canadiens en affirmant ceci : « Donc l'impact, si les chiffres qu'on a entendus sont véridiques, c'est tous les navires qui viennent sur le fleuve qui auraient le même impact, donc les deux mille cinq cents (2500) autres navires. DT2 p. 37 ». ⁶⁰ Le tout a été rejeté du revers de la main ou de la parole.

Les gros navires qui ont un tirant d'eau aussi important que les méthaniers font-ils des manœuvres de virage et d'accostage accompagnés de remorqueurs dans une profondeur de 15 mètres? Enfin, je demande que les experts ministériels en la matière et la Commission vide cette question.

J'attire aussi l'attention de la Commission sur la Ques 48 portant sur les conséquences de l'installation des pieux dans le fleuve et sur la qualité et la chaleur des rejets des eaux de la regazéification, Qs 88. Le promoteur prévoit rejeter des nitrates au fleuve, je trouve cela tout à fait inacceptable, a-t-il proposé des moyens autres que le rejet au fleuve? Le suivi des rejets au fleuve serait-il rigoureux?

Advenant l'acceptation du projet, Rabaska prévoit traverser les grandes rivières de la région, Etchemin, Chaudière, Beaurivage, les méthodes qu'il utilisera ne sont pas définitivement établies, la possibilité de procéder par tranchée ouverte est encore de l'ordre du possible. Je crains l'impact sur ces rivières.

Les poissons.

La détérioration de la qualité de l'eau par l'augmentation de la turbidité va générer des impacts sur les poissons. La partie du St-Laurent entre Québec et Montmagny permet à certaines espèces de passer de l'eau douce à l'eau salée pour terminer leur cycle de vie. Le secteur est d'autant plus à considérer pour les poissons que certaines espèces s'y retrouvent peu nombreux, dont le saumon atlantique, et des efforts importants ont été faits pour conserver et augmenter certaines autres espèces dont l'éperlan arc-en-ciel et le bar rayé. Les dernières observations démontrent des résultats intéressants en terme d'augmentation du

⁶⁰ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/rabaska/documents/DT2.pdf>

bar rayé, augmentation suffisante pour l'autorisation d'un début de prise. Il m'apparaît donc d'autant plus important d'assurer leur protection, de même pour les autres dont l'alose savoureuse et l'esturgeon noire.

La construction de la jetée, l'installation des 350 pieux de 1 mètre de diamètre jusque dans la roche mère, Tome 3 Vol.1, de même que le puits creusé à la rive pour l'installation des pompes à surpression et la plate-forme en enrochement d'une emprise de 1.25 hectares, tous ces travaux occasionneront des décès et une telle turbidité dans l'eau que les poissons ne pourront y survivre. Même s'ils étaient compensés, rien ne garantit que les nouveaux venus s'adapteront dans le milieu et que le suivi assurera la réussite de la survie de ces poissons déjà pas trop nombreux dans le secteur.

La perte de milieux humides.

Rabaska occasionnera la perte de tourbières en tout ou en partie à Lévis au niveau du terminal et à St-Etienne de Lauzon à cause du gazoduc. La perte de milieux humides m'apparaît difficilement compensable à l'environnement.

Dans l'étude d'impact, le promoteur minimise carrément la valeur de la tourbière au site prévu pour les citernes et à la période de questions lors des audiences publiques, il a démonté aucune détermination à préserver ces milieux humides. La Ville de Lévis s'est pourtant déjà fait une fierté de protéger ses milieux humides dont la Grande Plée Bleue, mais je ne crois malheureusement pas qu'il faille compter sur cette instance pour défendre les tourbières en cause, et ce compte tenu de son parti pris pour les retombées économiques de ce projet. Rappelons-nous que les milieux humides sont les reins de notre planète et elle en a bien besoin. Nos gouvernements investissent des milliers de dollars pour des projets de conservation des milieux humides, n'allons pas les détruire en utilisant le prétexte de l'économie pour se donner raison.

Les arbres.

Incroyable de penser couper autant d'arbres, qu'ils soient petits ou adultes. Je connais les plantations d'arbres présentées par M. Pierre Cadorette dans le diaporama DC 47 pour y avoir marché et fait du ski à la piste skiable, plantations en grande partie réalisées dans le cadre de programmes gouvernementaux et nécessairement payées par les contribuables. Comment pourrait-on planifier abattre plus de 40 hectares d'arbres pour 45 années de profits à des multinationales? Et cela même s'il y a promesse d'en replanter 28 hectares, la région accusera une perte nette.

Ces arbres ont leur milieu et ont été pris soin. Un voisin me relatait qu'un propriétaire qui a cédé à l'offre d'option d'achat de ses terres lui racontait la période où il y avait planté quelques hectares d'arbres et lui confiait en pleurant qu'il avait planté un autre arbre tout près de sa maison en regrettant sa décision.

Abattre ces arbres serait une perte injustifiée et injustifiable, le projet ne l'étant même pas justifiable. Les fichus talus qu'on propose avec plantations d'arbres pour tenter de faire accepter le tout défigureront le secteur. La nature n'est pas ainsi.

Les eaux souterraines.

La dérivation du ruisseau Saint-Claude constitue un autre attaque inacceptable à l'environnement naturel, ce ruisseau sera complètement perturbé et en plus aucune barrière à sédiment n'y est prévue.

Le long chapitre des excavations pour les citernes et la route de service versus la baisse de la nappe phréatique se conclut à date avec le dépôt de Ressources naturelles Canada, en DB 87, daté du 30 novembre 2006. On confirme que l'objectif de l'étude hydrogéologique citée sur lequel les ministères avaient questionné « avait comme priorité l'estimation des débits nécessaire pour le dimensionnement des pompes aux sites A et B. » et Les deux simulations numériques ont été réalisées en ce sens. L'étude initiale et les modélisations réalisées ne répondent pas de façon satisfaisante à l'objectif secondaire formulé par Rabaska soit l'évaluation des effets des pompages sur les puits domestiques »⁶¹ affirme M. Lilvain Michaud de RNC et il poursuit en nommant plusieurs lacunes de cette étude pour l'évaluation des rabattements anticipés de la nappe phréatique.

Au fait l'étude SLEI a été produite en fonction du besoin du promoteur de déterminer la grosseur des pompes nécessaires pour baisser la nappe phréatique de 14 mètres afin d'y asseoir ses citernes et non en fonction d'en évaluer l'impact sur les puits. D'où les nombreux questionnements sur l'objectif et autres en CA25s2 à CA28s 2 et QC 55s2, il aura fallu trois séries de questions des ministères et une conférence téléphonique tenue le 3 octobre 2006 pour obtenir un réponse sur laquelle Ressources Naturelles Canada donne son opinion.

Je cite : « Compte tenu des lacunes identifiées lors de l'exercice de modélisation numérique le promoteur a utilisé une nouvelle approche dans le deuxième rapport. « Le promoteur s'est par la suite basé sur les résultats préliminaires des premières modélisations pour définir une zone d'influence des activités d'excavation sur les puits. Tous les puits situés dans cette zone seraient susceptibles d'être affectés par les travaux de construction et d'opération, c'est-à-dire de montrer des rabattements de >0.5m ». ⁶² Malgré les lacunes identifiées à cet effet, l'Addenda E indique effectivement qu'on s'est servi des études antérieures. « L'approche pour évaluer la zone d'influence est fondée sur les résultats de l'étude de modélisation effectuée par SLEI (2006). ⁶³

⁶¹ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/rabaska/documents/DB87.pdf> p. 3.

⁶² Idid

⁶³ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/rabaska/documents/PR5-3-1.pdf> Annexe A, p. A-3

M. Livain Michaud RNC affirme que la délimitation de la zone d'influence semble appropriée, il ne se prononce toutefois pas sur le niveau de rabattement estimé. Ceci est bien compréhensible puisque Rabaska a utilisé des données non pertinentes.

Cette façon de faire démontre encore une fois le mépris de Rabaska envers l'environnement, la nappe phréatique y étant un élément majeur; et le mépris des résidents du secteur d'autant plus qu'il connaît la demande de 168 citoyens de Lévis qui par pétition déposée à la Ville de Lévis, demandent de conserver le privilège de leur puits et refusent l'installation d'un aqueduc.

Au fait Rabaska avait aucun intérêt à évaluer les répercussions de ses travaux sur les puits puisqu'il a pris entente avec la Ville de Lévis pour payer les frais d'installation de l'aqueduc de la Route Lallemand aux limites est de Lévis. Rabaska a de toute façon besoin d'un approvisionnement d'eau courante à son chantier. Alors, à quoi bon cette évaluation du rabattement de la nappe phréatique pour Rabaska? Le promoteur a selon moi joué le jeu pour tenter de satisfaire les exigences de l'étude d'impact. De ce fait et du fait de sa non-transparence il a occasionné un travail monstre aux différents responsables des ministères concernés qui par de nombreuses questions sur trois séries ont tenté d'obtenir une réponse qui pourrait leur sembler crédible.

Tout ça pour rien, on ne peut se fier à la réponse d'un rabattement de >0.5 m. Et chacun de nous pouvait donner l'autre partie de la réponse à savoir que tous les puits dans la zone d'influence soit 90 sont susceptibles de subir un rabattement.

Alors Ressources naturelles conclut avec des recommandations en les précédant de l'entrée en matière suivante : « Advenant l'acceptation du projet Rabaska, il serait absolument nécessaire de⁶⁴ » et c'est la procédure d'évaluation des puits avant la construction et tout ce qui s'en suit par la suite pour les citoyens, de perte de qualité et/ou d'usage d'eau et de négociations avec Rabaska et de preuves à faire pour démontrer que les travaux en sont la cause.

En référendum, les citoyens de Beaumont ont refusé ce type de projet, dans une société démocratique, ceci n'autorise de quelque manière que ce soit Rabaska à porter atteinte à la vie durable des puits sur le territoire de Beaumont. Personnellement, en collaboration avec les services de la municipalité, je fais faire l'analyse de mon eau annuellement et les résultats sont toujours excellents. J'ai une eau de très grande qualité, douce et de très bon goût. La nappe phréatique touchée, les problèmes s'installeraient. En aucun temps je n'accepterai qu'on porte atteinte à mon puits et en aucun temps je ne boirai de l'eau chloré. Je sais ce qu'est une bonne eau tant au goût que pour la santé.

⁶⁴ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/rabaska/documents/DB87.pdf> p. 3

Le climat sonore.

A l'exception de la circulation sur la route 132 et de la circulation maritime, il y a peu de choses autres qui contribuent à l'apport de bruit dans le secteur. Nous avons cet avantage d'une grande tranquillité qui permet aux oiseaux d'égayer les résidents et aux vagues du fleuve de les enchanter. Les activités à l'extérieur, repas, lecture peuvent se faire dans un calme paisible, excluant bien sûr le bruit des tondeuses l'été. Quand il fait beau, après les journées de travail les résidents sont à l'extérieur. Ce sont des temps de récupération.

Qu'en serait-il avec un port méthanier autour? Les échanges en salle ne m'ont pas permis de vérifier suffisamment l'opinion des représentants des ministères à ce niveau, à l'exception de la santé publique qui s'inquiète à juste titre de l'apport de Rabaska sur l'environnement sonore et affirme la possibilité d'impacts négatifs sur les personnes même si les normes ne sont pas dépassées.

Rabaska n'avait pas inclus le dynamitage dans le bilan des émissions atmosphériques. Pendant la construction, a-t-on inclus le bruit occasionné par le dynamitage? Rabaska banalise du fait qu'il s'agit d'un bruit pulsionnel et passager, toutefois Energie Cacouna évalue la pointe à 158 dbA (DC7 p.110), même s'il s'agit d'une pointe, un tel bruit peut avoir un impact. Cela d'autant plus que l'étendue des excavations est considérable et que l'Addenda G, Tableau A 3b, démontre la nécessité de dynamitage à plusieurs endroits sondés par forages. Quel sera l'impact de tels bruits? Quels seront les impacts pour les personnes qui souffrent d'acouphènes? Devra-t-on porter des caches-oreilles pendant les trois ans de la construction pour se protéger?

Au Tome 3, volume 2, annexe 1-3, on retrouve les niveaux de puissance sonore individuel des sources de bruit; avec ces niveaux et quand je considère le dynamitage, le ponçage des pieux et le bruit continue des camions et de leur sirènes stridentes, signal du recul, il m'est très difficile de croire les résultats des niveaux de bruit anticipés. Je n'ai pas retrouvé les calculs. La modélisation a été faite pour le jour et la nuit, Tableau 5, Addenda A p. 11, le soir n'a pas été fait, ce qui avait pourtant été demandé. Je sais que les calculs de modélisation appliquent les bruits sur de longues périodes. Malgré ces façons de faire qui atténue le bruit réel entendu, est-ce que les modélisations ont été faites de façon correcte? Est-ce que les experts en modélisation des ministères ont confirmé l'adéquation entre les façons de faire de Rabaska et les exigences du MDDEP et ce tant pour la période d'exploitation que pour la construction?

J'ajoute en terminant, que dans les 4 endroits où les niveaux de bruits ont été évalués, exemple : T.1 Addenda D p. 5 , on ne retrouve aucun site où il n'y a aucun bruit sur de très longues périodes; on y retrouve 1 de Vitré, avec la route 132 à côté et du bruit bien sûr; cependant on n'y retrouve aucune résidence du bas de la rue, soit 20 ou 24 ou autre où c'est le parfait silence à part le passage des bateaux et bien sûr le chant d'insectes et le bruit de l'eau comme indiqués dans le tableau; ces derniers bruits sont incomparables aux bruits de

construction et aux bruits de tous les équipements pour le déchargement des méthaniers.

Quoiqu'il en soit, j'ai suffisamment d'éléments pour affirmer que le bruit détériorerait la qualité de vie des résidents advenant l'installation de Rabaska.

Le respect des lois

Notre système démocratique est soutenu et encadré par des lois, règlements, normes et directives qui indiquent les limites des droits, devoirs, responsabilités et privilèges des diverses instances de notre société. Ce système de droits et responsabilités contribue à la paix et à l'harmonie sociale dans la mesure où ces dites lois sont respectées. A ce chapitre, Rabaska a accumulé plusieurs accrocs importants à son acquis.

Le 5 décembre 2005, suite à des études indépendantes sur le « Projet Rabaska, Implantation d'un terminal méthanier, Gaz Métro la vie en bleu, Enbridge, Gaz de France, Juin 2004 », 70% de la population de Beaumont s'est rendue aux urnes et a voté par référendum à 72% contre le projet Rabaska. Le lendemain, le promoteur affirmait que Beaumont avait voté sur un avis de projet et annonçait qu'il avait d'autres sites à Lévis. Le 25 janvier 2005, il dévoilait qu'il s'installait à quelques 400 mètres de Beaumont. En faisant ce choix le promoteur décidait de faire porter les conséquences négatives de son projet sur le même secteur de la population de Beaumont.

Ce mépris de la décision de la municipalité de Beaumont est en soi le mépris d'un droit des plus démocratiques dans notre société, celui des citoyens de se prononcer par voie de référendum. Refuser de respecter la démarche démocratique des citoyens c'est selon moi, non seulement bafouer les citoyens, c'est bafouer cet outil qu'est un référendum, c'est bafouer la démocratie.

Jusqu'à preuve du contraire, le projet Rabaska n'est pas conforme au zonage de Lévis. Dans sa détermination à s'implanter et en complicité avec la Ville de Lévis, Rabaska a exécuté sur des terres agricoles des travaux de forage et autres qui visent des fins autres que celles permises par la réglementation de zonage de la Ville de Lévis. Ces activités constituent donc une dérogation au règlement municipal de la Ville de Lévis.

Rabaska n'a pas présenté de demande d'examen réglementaire à l'Office Nationale de l'Energie pour un éventuel pipeline. Qu'en est-il? Energie-Cacouna a fait la demande pour un raccordement à Trans-Canada-Pipelines, Rabaska nécessiterait-t-il un développement du réseau? Rabaska aura à respecter les règles de l'ONE sur l'installation de gazoduc.

De plus, de par la prévision de son emplacement, Rabaska contrevient au règlement 523 de Beaumont qui interdit l'entreposage de matières dangereuses,

explosives et inflammables sur son territoire et dans un kilomètre au-delà de ses limites.

Comme j'ai démontré dans le chapitre sur le développement durable, Rabaska ne respecte pas les principes et l'esprit de la loi sur le développement durable et de ce fait va à l'encontre de la loi sur le développement durable.

Les directives des gouvernements demandent la présentation d'alternatives de sites et d'alternatives au projet. Aucune étude d'impact n'a été présentée sur un site alternatif, il aurait été pertinent que les Ministères concernés aient eu une étude sérieuse d'autres sites tels St-Denis de Kamouraska par exemple. L'alternative présentée au projet à savoir l'apport de gaz naturel à partir de l'Est du Canada est rejetée par la promoteur, ceci ne constitue donc pas une alternative et n'est pas conforme aux Directives gouvernementales sur les études d'impact. De même en-est-il pour l'absence d'alternative à la dérivation du ruisseau Saint-Claude.

L'installation de Rabaska fait poindre d'autres entailles aux règlements , la construction du terminal engendrera des périodes de dépassements des normes environnementales. Il en est ainsi pour le bruit. Au tableau 6.15 du Tome 3 le promoteur indique un dépassement du niveau de bruit établi par la Ville de Lévis et ajoute qu'il ne peut assurer que le bruit demeure dans les normes pendant la construction.

Compte tenu des dépassements prévisibles des normes ministérielles sur la qualité de l'air, il appert que Rabaska accusera sûrement des dérogations sur ce point aussi.

Tout comme les citoyens sont remis à l'ordre et pénalisés quand ils entravent certaines lois ou règlements, il doit en être ainsi pour les industries et les multinationales. Sinon, si les multinationales ont le droit de faire fi des lois, moi aussi je l'ai. Il revient et il est du devoir de nos gouvernements de faire respecter les lois et règlements qu'il a lui-même institués, sinon qu'il n'en établisse pas. S'il en est autrement, quel est la valeur et la crédibilité de nos institutions? Si le gouvernement ne respecte pas ses propres lois en autorisant les multinationales à passer outre, pourquoi dans nos petites vies ne pourrions-nous pas faire fi de celles qui nous embarrassent? Un pas de plus et c'est l'anarchie.

La facture à payer

Le choix de la construction de ports méthaniers au Québec apportera à la société québécoise la facture des conséquences d'éventuels accidents et incidents liés aux risques de cette industrie. Les promoteurs actuels évaluent les risques comme étant faibles et peu probables. Ces affirmations demeurent plus que questionnables en ce qui a trait à Rabaska. Et soit! Admettant que le risque d'accidents est faible et peu probable, le risque demeure et si un accident se

produisait, les conséquences pourraient être majeures et la facture environnementale, économique et humaine pourrait être très lourde. Il ne s'agit pas ici de brandir des épouvantails, il s'agit simplement d'évaluer les conséquences d'une éventuelle réalisation d'un risque possible, donc d'un risque qui existe et d'en tenir compte dans un bilan coût/bénifice.

La réalisation de Rabaska amènera aussi la facture des coûts des nombreux services engendrés aux différents paliers gouvernementaux. On n'a qu'à penser au nécessaire encadrement et suivi à faire pour s'assurer que les normes ministérielles tant canadiennes que québécoises soient respectées, l'implication nécessaire des services de la sécurité publique, de la santé publique; les audiences publiques démontrent bien combien nombreux sont les ministères et organismes impliqués dans le dossier depuis 3 ans, plusieurs d'entre eux auront à continuer une quelconque implication tout le long de l'exploitation de terminal. Il importe que ces coûts soient évalués.

Une facture des coûts combien importante et difficile à établir des impacts environnementaux dont je n'ai abordé que quelques points, est à faire par des instances compétentes en la matière.

Quels seraient la facture des émissions de GES par Rabaska dans un marché mondial du carbone.

Si le gouvernement du Québec par l'entremise d'Hydro-Québec décidait d'utiliser le gaz naturel importé par Rabaska pour augmenter la production de Bécancour à 800 mégawatts comme déjà envisagé, la facture d'énergie pourrait être une fois de plus salée. Le 26-05-06, La Presse Canadienne annonçait qu'« Hydro-Québec devra vraisemblablement payer 800 millions de plus que prévu pour l'électricité produite par la centrale de Bécancour. (...) D'après Martin Poirier de l'Institut de Recherche et d'informations socio-économique (IRIS), le prix du carburant est de loin le facteur de risque le plus important pour une centrale au gaz. Les promoteurs refusent généralement d'assumer seuls ce risque qui est donc transféré aux acheteurs comme Hydro »⁶⁵. Quelle serait éventuellement la facture si la production était augmentée à 800 mégawatts? Advenant ce choix, quel serait l'ajout des émissions dont la production de GES et la facture sur le marché mondial du CO²?

Ainsi en-est-il des coûts sociaux et humains qu'engendrera la réalisation de ce projet. Aux impacts psycho-sociaux que le projet a entraînés à date et dont j'ai déjà traités, je veux sans être exhaustive en nommer quelques autres qui s'ajouteront advenant la réalisation du projet. Après les trois ans et quelques mois de stress déjà vécu, ce sera la phase émotionnellement pénible de la prise de notre territoire et du déracinement de notre milieu de vie avec tout ce que cela comporte pour les individus et les familles.

La recherche d'un autre milieu et d'une propriété, la planification et la vente de nos résidences avec négociations et contrôle du promoteur sur les

⁶⁵ Karine Fortin, Presse Canadienne, dans Le Soleil, 26-05-06

conditions de vente, devront se faire au travers des travaux de construction insupportables et au travers du quotidien de la famille et du travail. Ainsi il en sera pour plus d'un an et demi selon les conditions déjà établies par le promoteur. C'est alors le promoteur qui aura le contrôle sur le mouvement des familles lesquelles se sentiront dépossédées de leur droit de gérer eux-mêmes leur vie et leurs biens.

Ce sera aussi la dépossession de notre milieu de vie avec tout ce que cela comporte, dépossession de nos résidences et de tous les éléments qui font la qualité de notre vie dans ce milieu. Pour les bébés, les enfants, et les adolescents, ce sera pour plusieurs d'entre eux la coupure d'avec leur milieu de garde, coupure d'avec leur école et l'arrachement à leurs amis et à des adultes auxquels ils s'étaient attachés. Et il faudra par la suite s'adapter à un autre milieu et à un autre réseau de personnes. Les parents vivant eux-mêmes la situation auront du mal à avoir le temps et la disponibilité émotive pour donner à leurs jeunes l'écoute dont ils auraient bien besoin, eux-mêmes auront ce besoin. Tout cela dans un contexte de non-choix.

Dans les échelles de stress, un déménagement est une cause de stress qui atteint un bon pointage non loin sous la perte d'un être cher. Un déménagement pour des causes qui ne sont pas les nôtres fera sûrement monter le niveau de stress. Le déracinement des familles sera porteur d'une lourde facture dont les coûts doivent être inclus dans le bilan servant à l'évaluation coût/bénéfices du projet.

Quels seront les coûts de frais juridiques engendrés à la société québécoise advenant que Rabaska décide de continuer à vouloir contourner les lois?

Comme l'étude d'impact ne fait pas état de ces coûts, je demande que cela soit fait avec toute la rigueur nécessaire à une telle évaluation. Même si toutes les données et les expertises ministérielles ne sont actuellement pas en place pour établir un pronostic juste et impartial de cette facture, je considère que le gouvernement a une responsabilité sociale d'estimer adéquatement cette facture afin d'évaluer le rapport coûts/bénéfices pour la société québécoise avant toute prise de décision sur la réalisation de l'un ou l'autre des projets de port méthanier et en particulier celui qui nous concerne ici Rabaska, comme tout père de famille le ferait pour des décisions importantes impliquant sa famille.

A qui revient la facture?

Les Canadiens et bientôt les Québécois paieront la note environnementale que les Américains ne veulent pas payer. A cet effet, voyons ce que Synapse Energy Economics, Inc. ajoute : "Even if additional base load sources of natural gas are ultimately required to balance regional market, Broadwater is not the most promising source of supply. The Bear Head and

Canaport LNG imports terminals in eastern Canada for example are expected to begin receiving deliveries and transporting gas to the northeast United States through the upgraded Maritimes and Northeast pipeline as soon as 2008. These facilities, which are already on construction, are among a number of supplies and alternatives which do not threaten the integrity of a national environmental treasure".⁶⁶

Les américains ont bien saisi la naïveté des Canadiens vis-à-vis le GNL et leur volonté de prendre le bateau tandis qu'il passe et de rafler la manne promise par les promoteurs. Les affirmations du gouvernement Charest dévoilent qu'il y a trouvé ses intérêts avant même de connaître toute la portée ni le rapport coûts/bénéfices de ce projet. Les décisions de la Ville de Lévis concernant ce projet indiquent une détermination à obtenir des retombées financières à n'importe quel prix. Les américains ont très bien compris ; pourquoi s'obligeraient-ils à payer la facture environnementale de leur approvisionnement en gaz naturel si le Canada et le Québec sont prêts à le faire pour eux?

Le sort de Bear Head n'est pas encore arrêté ni celui d'Energie-Cacouca, cependant nous savons d'ores et déjà que des terminaux canadiens dont Canaport desservira les Etats-Unis et Kitimat en plus de desservir Vancouver, la Colombie Britannique, l'Alberta, les sables bitumineux, il desservira aussi l'Etat de Washington et autres. Dans notre méconnaissance du GNL, québécois, serons-nous dupes au point d'être les troisième, quatrième ou même cinquième dindons de la farce ? Le Québec n'a pas à assumer les frais environnementaux des besoins énergétiques des États-Unis, c'est demander à la génération actuelle et à plusieurs générations futures de payer beaucoup trop cher les sous que le gouvernement actuel récoltera pendant une quarantaine d'années. Ceci va à l'encontre de la loi sur le développement durable.

Transition vers une énergie propre et renouvelable

Quelque 70 - 100 ans de transition vers une énergie durable, tel était le titre de ce chapitre jusqu'à ce matin, 20 janvier 2006, où Radio-Canada annonce que le Gouvernement du Canada entend augmenter la production du pétrole en Alberta de 1 000 à 5 000 barils/jour d'ici 2015 à la demande du président américain pour des raisons de stratégies géopolitiques. Ressources Naturelles Canada à ma grande surprise et stupéfaction aurait demandé que les procédures d'autorisation des permis d'exploitation soient allégées pour accélérer le processus.⁶⁷

Oui, 100 ans de réserves de gaz naturel au Canada dans les conditions de production actuelle, telles étaient les prévisions de Ressources Naturelles Canada dans « Revue 2004, Perspectives 2020 » (DB 77, p. 9). Selon l'Agence

⁶⁶ www.synapse-energy.com

⁶⁷ Les nouvelles, La radio de Radio-Canada, 20 janvier 2007

internationale de l'énergie dans les conditions de consommation actuelle les réserves de gaz pourraient durer 70 ans⁶⁸. Les réserves du Canada seront-elles anéanties en quelques années comme le seront les 75 ans restants de pétrole, pour permettre cette production effrénée et décadente du pétrole canadien sous prétexte de sécuriser l'approvisionnement énergétique des Etats-Unis comme l'a fait valoir Georges W. Bush ?⁶⁹

Le Québec endossera-t-il ce choix de l'Alberta et du premier ministre du Canada en cédant notre part actuelle de gaz canadien à la surexploitation des sables butimineux et en choisissant de devenir dépendant de pays instables pour permettre aux Etats-Unis de briser leur dépendance de pays instables? Le Canada peut-il compter assurer un développement économique durable en adoptant les priorités de pays voisins ? Ressources Naturelles Canada affirmait pourtant du même souffle que les 100 ans du Canada (DB 77, p. 9) que dans les conditions actuelles de production, les Etats-Unis avaient de leur côté, en 2004, 86 ans de réserve de pétrole. Les Etats-Unis ont aussi d'autres ressources disponibles :

« Un quart des terres américaines subit par exemple des vents suffisamment forts pour produire une électricité aussi bon marché que le gaz naturel et le charbon ; et l'ensoleillement de sept états du sud-ouest du pays suffirait pour multiplier la capacité actuelle de production électrique par dix.... 31% de l'électricité consommée en Californie provient d'énergies renouvelables dont 12% sont issus de sources non hydrauliques telles que l'énergie éolienne et la géothermie... -Si l'Iowa décidait de consommer sa propre production d'éthanol, celle-ci serait à même de satisfaire la moitié des besoins en essence de l'état.. - Le Texas possède actuellement le plus grand nombre d'éoliennes du pays et les Etats-Unis ont été élevés au rang de pays leader en installations éoliennes en 2005 ». ⁷⁰

Et, «le premier ministre de l'Alberta affirme fièrement que sa province sera le nouveau Texas... »⁷¹ Quel empressement de la part de Ressource Naturelles Canada à éliminer les ressources canadiennes au lieu de travailler aux intérêts des générations actuelles et futures des Canadiens et laisser aux Etats-Unis le soin de s'occuper de leurs intérêts de pays le plus énergivore au monde.

Citoyenne canadienne je m'objecte à ce gaspillage de nos ressources qui privera les générations futures et qui fera de l'Alberta une catastrophe écologique canadienne irréparable et dont les coûts dépasseront toutes prévisions et tout gains éphémères. Je souhaite que notre société québécoise qui, selon le MDDEP (DT 7, p. 30), a le plus bas taux/habitant de production de GES malgré que nous soyons les 3^{ième} plus grands consommateurs d'énergie, je souhaite que nous dénoncions fortement cette position du gouvernement Harper et demande à l'opposition en Chambre et au gouvernement Charest de refuser

⁶⁸ Ross Marowits Presse canadienne, 23 janvier 2007

⁶⁹ Radio-Canada, Zone libre enquête, 19 janvier 2006.

⁷⁰ [http://www.notre-](http://www.notre-planetete.info/actualites/actu_1010_USA_energies_renouvelables_competitives.php)

[planetete.info/actualites/actu_1010_USA_energies_renouvelables_competitives.php](http://www.notre-planetete.info/actualites/actu_1010_USA_energies_renouvelables_competitives.php)

⁷¹ Radio-Canada, Zone libre enquête, 19 janvier 2006.

clairement cette option et d'exiger la protection de toutes nos ressources énergétiques tant pétrolières que gazières.

Alternative à Rabaska

Une période de transition voilà l'avantage que les plus ou moins 70 -100 ans de réserves actuelles de gaz naturel canadien nous assurent si nous voulons bien les utiliser à bon escient, et pour ce il faudra faire marche arrière dans les orientations du gouvernement Harper et affirmer une volonté claire du Québec de maintenir notre acquis en gaz naturel canadien. Les réserves de gaz naturel et le taux d'exportation actuels peuvent nous permettre de ralentir l'exploitation, donc l'exportation, et de développer d'autres formes d'énergie qui remplaceront progressivement l'énergie fossile qu'est le gaz naturel.

Rappelons que la consommation de gaz naturel au Québec équivaut à plus ou moins 13% de la consommation totale d'énergie au Québec, il est importé de l'Ouest Canadien et, en 2005, 30% des importations québécoises étaient réexportées vers le marché du nord-est des Etats-Unis. Donc remplacer cette part d'énergie par des énergies propres et renouvelables est, selon moi, réaliste à moyen terme si nous en faisons un choix réel. 70 - 100 ans de réserves canadiennes permet sûrement au Québec de faire la transition vers des formes d'énergie vertes et renouvelables.

« La question de l'environnement, en termes d'éveil, c'est réglé »⁷² affirme M. Harvey Mead, premier commissaire récemment nommé au développement durable du Québec. L'opinion populaire québécoise est effectivement acquise sur la nécessité de développer des énergies durables pour les générations futures. Le gouvernement du Québec a fait des pas fort intéressants en ce sens. Toutefois pour assurer la sécurité énergétique du Québec des années post-gaz naturel, il m'apparaît urgent d'établir la priorité de cet objectif et de l'encadrer dans un programme cohérent de développement d'énergies renouvelables, programme dont les choix d'énergie doivent pas être dictés que par l'objectif à atteindre et l'intérêt de la population québécoise.

L'autonomie énergétique du Québec est selon moi possible et elle assurera notre sécurité énergétique, voilà l'intérêt du Québec et le choix à faire et à encadrer dans une volonté ferme d'objectif à atteindre.

Pour la réalisation de cet objectif ultime, voici mes humbles recommandations pour améliorer et consolider le programme gouvernemental actuel. Recommandations qui se regroupent sous quatre grands sous-objectifs :

- Économie d'énergie,
- Efficacité énergétique,
- Gérance efficace et utilisation judicieuse de nos ressources,
- Développement de nouvelles formes d'énergie renouvelables,
- Passage du gaz naturel aux énergies propres et durables.

⁷² Eric Moreault, journal Le Soleil, 21 janvier 2007, p.21

Pour ce faire, je suggère :

-que les objectifs du programme soient véhiculés sans ambiguïté et ouvertement à la population et de même les moyens pour y parvenir.

-que des activités de conscientisation sociale et d'incitation à l'économie d'énergie fassent partie du quotidien d'Hydro-Québec.

-que les programmes de recherche en efficacité énergétique et d'incitation auprès des citoyens, industries, commerces, etc. à utiliser des appareils et procédés énergétiquement plus efficaces, soient poursuivis et intensifiés.

-que le programme canadien d'aide à l'isolation des résidences soit disponible aux moins bien rénumérés de nos sociétés et que les blocs à logements constituent des priorités continues dans ce programme.

-que le nouveau Code du bâtiment qui devrait entrer en vigueur à compter de 2008 ait les exigences nécessaires pour assurer une grande efficacité de protection contre les divers éléments climatiques, isolation des fondations etc..., et ainsi favoriser l'économie d'énergie; que les règles du solaire passif y soient incluses. Que ces normes englobent la construction des blocs appartements, des commerces et des entreprises et qu'elles soient appliquées.

-afin de ne pas hypothéquer notre ressource, je recommande que les décisions gouvernementales, en ce qui a trait à la gestion de l'électricité soient prises de façon responsable et dans le plus grand intérêt du Québec; entre autres l'aide apportée aux entreprises par le biais de contrats à long terme à des taux privilégiés mérite une évaluation coûts/bénéfices très serrée même si elle vise la préservation d'emploi, contrats qui d'ailleurs ne devraient pas courir sur du long terme.

-qu'un programme invitant à l'identification de ses besoins soit proposé à tous ceux qui planifient la construction d'une résidence, de sorte que les bâtiments soient construits en fonction des besoins et non en fonction d'une mode aux grandes maisons qui nécessitent beaucoup d'énergie et que les générations futures ne pourront peut-être pas assumer.

-que la modulation du tarif de l'électricité soit augmenté d'un pallier et exige le juste prix de l'électricité aux grands consommateurs. Qu'elle permette l'accès légitime à cette ressource aux moins favorisés de notre société, aux institutions publiques au service des québécois et assure une réponse à leurs besoins.

-que le développement éolien soit géré et encadré adéquatement en collaboration avec les communautés de sorte que ces dernières y trouvent intérêt pour leur développement et qu'ainsi l'acceptabilité sociale vis-à-vis notre grand potentiel éolien soit maintenue,

-que les entreprises québécoises soient supportées dans le développement de cette ressource,

-qu'Hydro-Québec pousse la recherche en éolien et mette tout en œuvre pour, dans des mesures coûts/bénéfices acceptables, assurer le transport de l'énergie disponible et la maximisation de ce développement.

-que la géothermie soit proposée, soutenue et valorisée comme source de chauffage vert, renouvelable et économique, de tout bâtiment d'une certaine surface, même dans le résidentiel,

-qu'on mette sur pied un programme continu, incitatif à l'utilisation de la géothermie; compte tenu qu'un tel système peut combler les deux tiers des besoins en chauffage ou en climatisation et qu'il entraîne conséquemment une économie rapide d'énergie et une éventuelle couverture de l'investissement de départ, qu'on évalue et élabore les modalités d'un prêt sans intérêt avec termes de remboursement liés à l'économie d'énergie et que cette possibilité soit incluse comme incitatif.

-que ce programme constitue une priorité gouvernementale pour le chauffage et la climatisation de toute nouvelle construction et que cette priorité substitue la proposition du chauffage au gaz naturel incluse dans la dernière politique énergétique du Québec.

-que le solaire photovoltaïque de même que l'énergie solaire active soient valorisés et encouragés, et que le solaire passif fasse partie du code du bâtiment.

-que la biomasse qui comble déjà 10% environ des besoins énergétiques du Québec, continue d'être exploitée et soit encouragée. Que de la recherche et des expériences soient faites sur d'autres types de biomasse, dont celle utilisée en Allemagne depuis des années avec les excréments d'animaux. L'Allemagne est chef de file du développement d'énergie verte et renouvelable, si cette avenue avait présenté des inconvénients importants, elle aurait été mise de côté pour une autre plus avantageuse.

-que des redevances soient exigées sur les ventes de gaz naturel compte tenu de la précarité de cette ressource et des impacts sur le bilan de GES et des installations sur l'environnement.

Ces éléments peu exhaustifs et d'autres bien sûr, doivent faire partie d'un programme bien planifié et structuré, sans contraintes inutiles, mais avec un encadrement efficace, une application et un suivi serré, nécessaires au succès de sa réalisation. Il ne s'agit surtout pas d'un programme à la merci des grands lobbyistes de l'énergie, ni lancé à coups de promesses électorales qui occasionnent souvent que des dépenses inutiles parce que sans suite, mais plutôt d'un programme élaboré avec soin en tenant compte des valeurs environnementales défendues par les québécois, un programme étudié en chambre et qui y fait l'unanimité. Programme qui devra avoir l'assentiment nécessaire pour perdurer aux éventuels changements de gouvernement de sorte que les argents investis dans ce programme puissent atteindre dans le temps les objectifs et résultats visés.

Je crois personnellement que la société québécoise a atteint la conscience environnementale nécessaire pour assumer un tel programme en autant que nos gouvernements ne les chambardent à tout vent selon leurs intérêts politiques partisans. Ce programme aurait de plus l'avantage de favoriser l'emploi : « Les énergies renouvelables créent davantage d'emplois par unité d'énergie produite et par dollar investi que ne le font les technologies utilisant les carburants fossiles. »⁷³

Une soupape de sécurité

Le temps que les énergies vertes et renouvelables prennent leur place et assurent totalement la sécurité énergétique du Québec, une soupape de sécurité peut être prévue. Déjà, à cet effet, des sources alternatives possibles d'approvisionnement existent. Advenant une raréfaction du gaz naturel canadien occasionnée par des décisions d'exploitation effrénée sur lesquelles le Québec n'aurait pas eu pouvoir, les ports méthaniers de l'Est dont Canaport du Nouveau-Brunswick et de même, à partir de son gazoduc : Portland Naturel Gaz Transportation System, Gaz Métro pourrait approvisionner le Québec à partir de l'Est si vraiment la sécurité énergétique du Québec le demandait.

De plus, Kitimat qui approvisionnera l'Ontario pourrait par le gazoduc Trans-Canada Pipelines dépanner le Québec, je dis bien dépanner, parce que, de un, le gaz naturel déjà importé coûterait peut-être plus cher aux Québécois et de deux, cette alternative comme les autres ne sont que des soupapes de sécurité; le but étant d'arriver à se passer de l'énergie fossiles qu'est le gaz naturel.

Je suis contre l'importation de GNL au Québec et donc contre l'installation d'Energie-Cacouna, toutefois je ne peux malheureusement rien assurer sur la réalisation ou non du projet. Si Energie-Cacouna venait à voir le jour, ce dernier pourra alors subvenir aux besoins du Québec advenant une faille de l'approvisionnement assuré par l'Ouest Canadien, ceci le temps que prenne place la performance attendue des énergies vertes et pour répondre aux besoins des citoyens et entreprises dont la seule source chauffage serait encore le gaz naturel.

M. les Commissaires, vous aurez donc compris que je vous demande de recommander le rejet du projet Rabaska et vous remercie de m'avoir lu malgré les répétitions qu'il m'a été difficile d'éviter compte tenu des éléments qui rejoignent plusieurs chapitres.

Je veux aussi vous transmettre mon appréciation pour l'objectivité, l'impartialité et la rigueur que vous utiliserez dans l'évaluation de ce dossier.

Pierrette Bélanger

27-01-2007

⁷³ Idid 55

Texte préparé pour une conférence de presse suite au refus de Rabaska de faire une consultation dans le secteur directement visé par le projet tel que demandé par l'ACEE.

Le 3 avril 2004, par le quotidien Le Soleil j'apprenais qu'un projet de port méthanier était en cours. Depuis, j'ai suivi et participé à tout ce qui a pu se faire en terme d'information et de consultation.

Suite aux commentaires reçus sur l'étude d'impacts du projet Rabaska, l'ACEE a demandé aux promoteurs de consulter les résidents du secteur visé par le projet. Effectivement aucune rencontre avec les résidents du secteur visé n'a été faite. Les séances d'information tenues le 10 juillet à Lévis, le 11 et 12 à Beaumont étaient adressées à toute la population, des résidents de paroisses voisines étaient présents. Les représentants de Rabaska ont, lors de ces rencontres, laissé un peu espace aux commentaires et points de vue des citoyens.

Certaines des préoccupations alors exprimées se retrouvent dans l'Etude d'impact, d'autres non. Le 11 juillet, les résidents de Beaumont ont dit haut et fort qu'ils ne voulaient pas de ce projet qui ne cadre pas dans notre milieu, ni au Québec, avec raisons à l'appui. A 18h 20, le 11 au soir, avant que la rencontre ne se termine, j'ai personnellement demandé à la représentante de Rabaska ce qu'elle allait transmettre à son employeur suite à la rencontre.

Mme Louise Roy m'a fait un bref résumé et a terminé en disant que nous ne voulions pas de ce projet et que nous ne voulions pas d'informations. Il n'était pas exact que nous ne voulions pas d'informations, plus de 200 personnes avaient participé aux rencontres et la population a continué à s'informer. L'équipe a sûrement fait un rapport complet des rencontres. Et pourtant, dans l'étude d'impacts, nous ne retrouvons pas que les citoyens ne veulent pas du projet. Et nous n'avons jamais revu l'animatrice qui avait laissé un peu espace aux commentaires.....

En février 2005, les rencontres d'information tenues dans la grande ville de Lévis donnaient place à des questions, les personnes qui osaient des commentaires avant leur question étaient souvent interrompues et plusieurs qui ont demandé la parole ne l'ont pas eue. Et en aucun temps Rabaska n'a rencontré les résidents du secteur.

Pour ne pas entendre, Rabaska va jusqu'à discréditer, il met entre autre en doute l'avis de M. Thomas Mulcair qui se prononce après deux ans de regard sur ce projet. De même, M. Kelly rejette l'avis de M. Paul Hébert qui affirme tout simplement ses craintes et son désaccord à ce que Rabaska s'installe en face de l'Ile. Le message de M. Hébert est : « qu'une erreur humaine peut arriver comme c'est arrivé dans les cas cités : Bopal, Tchernobyl » (Le Soleil, 27-04-06, p. 8.). Rabaska ne l'a pas entendu ou plutôt ne veut pas l'entendre et traite ses propos de démagogiques.

Rabaska ne veut pas entendre les opposants et ceci nous est confirmé dans une lettre adressée au Maire de Beaumont dans laquelle suite à l'invitation à la conférence de presse sur l'acceptabilité sociale tenue à Beaumont le 26 avril 2006, M. Kelly refuse en disant «qu'il ne s'agit que d'un prétexte pour donner la parole à des opposants connus»... Cette lettre était envoyée en copie conforme aux personnes qui devaient prendre parole dont M. Paul Hébert et moi-même, (pièce jointe ici dans le cadre du BAPE).

En fait, en aucun temps Rabaska n'écoute le désaccord et les raisons qui le motivent et par le fait même inclut peu le désaccord dans ses études d'impact, le pourcentage de refus du projet par le Référendum de Beaumont n'y est pas indiqué, les résultats et conclusions du Comité Aviseur de Beaumont ne sont pas incluses. Et pourtant les résultats de leurs sondages à la grandeur de la ville de Lévis sont indiqués.

Quant à moi, le refus désinvolte de Rabaska à se soumettre à la demande de l'ACEE témoigne une fois de plus du mépris de la population dont les promoteurs font preuve depuis le tout début de cette saga.

Le 16 juin 2004, aucun représentant des promoteurs n'avait encore adressé la parole aux résidents quand, sur le fleuve en face de chez-nous, ils présentaient le projet et le site aux Chambres de Commerce, leurs lobbyistes. Comment expliquer que le Directeur de Gaz Métro, Robert Tessier, qui débarquait chez-nous sans frapper à la porte, soit enragé contre des citoyens qui sur la rive manifestaient leur désaccord et qu'il nous traite du syndrome de « pas dans ma cour »? Considération de la population?

Rabaska fait fi de l'ACEE comme ils font fi des opposants et pour ma part je crains que si jamais ces promoteurs obtiennent le feu vert ils continueront de faire fi des populations et agiront à leur guise tout comme ils le démontrent encore en refusant de faire connaître un plan de remise en état des lieux comme l'exige la directive de l'ACEE et en refusant de faire une consultation dans le secteur comme le leur demande l'ACEE.

Pierrette Bélanger

10-05-06

Lévis, le 20 avril 2006

Monsieur André Goulet
Maire
Municipalité de Beaumont
6, boulevard Mercier
Beaumont (Québec) G0R 1C0

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre lettre m'invitant à une rencontre de presse durant laquelle trois citoyens viendront proposer leur réflexion sur l'acceptabilité sociale du projet Rabaska.

D'entrée de jeu, je tiens à rappeler que nous avons rencontré, et rencontrons encore régulièrement, des groupes et citoyens qui ont des préoccupations diverses face à notre projet, qui sont dans plusieurs cas favorables et dans d'autres, défavorables. Nous avons d'ailleurs eu l'opportunité d'échanger le mois dernier avec une trentaine de citoyens de Beaumont. Nous avons également répondu à plus de 1400 courriels et appels au cours des deux dernières années. Ces échanges et rencontres se déroulent cependant dans un cadre qui favorise le dialogue, ce qui ne me semble pas nécessairement le cas cette fois-ci.



Une vision d'avenir
toute naturelle

Nous avons un vif intérêt et une sensibilité réelle face aux préoccupations souvent légitimes des citoyens. Nous tentons également d'y apporter des réponses, lorsque cela est possible. Malheureusement, nous constatons fréquemment à quel point plusieurs de celles-ci sont basées sur de fausses informations, maintes fois véhiculées par les opposants au projet.

Dans ce contexte, l'activité à laquelle vous me conviez semble beaucoup plus motivée par le désir de faire une fois de plus valoir à la presse le point de vue de ces trois opposants connus plutôt que d'établir un dialogue constructif entre les citoyens et Rabaska.

Vous ne serez donc pas étonné que je refuse cette invitation. Je demeure cependant ouvert à des rencontres privées qui pourront nous permettre d'échanger dans un climat respectueux d'écoute active.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Glenn Kelly
Président et chef des opérations

c.c. M. Paul Hébert
Mme Pierrette Bélanger ✓
Mme Isabelle Carrier

www.rabaska.net • info@rabaska.net

Siège social 5935, rue Saint-Georges, Lévis (Québec) G6V 4K8 • Téléphone : (418) 833-6000 • Télécopieur : (418) 833-4245

999, de Maisonneuve Ouest, bureau 1600, Montréal (Québec) H3A 3L4 • Téléphone : (514) 286-7576 • Numéro sans frais : 1 866 376-7576 • Télécopieur : (514) 288-1185

